

LE PETIT CORPATUS



LA TRANSHUMANANCE

N°209 JUILLET - AOÛT 2008





EDITO

Le petit Corpatus est en deuil. Suzanne Chaix, notre collaboratrice et une de nos petites mains, nous a quitté. Toujours prête à l'appel du travail, elle nous manquera. Nous lui dédions ce numéro et nous présentons nos sincères condoléances à Loulou et à toute sa famille.

Le petit Corpatus n° 209 nous ramène à la fin du printemps. Avec les actus de cette période et un zoom sur le traditionnel passage des moutons en direction des montagnes de la Salette. Ce petit évènement encore très présent dans la mémoire de chacun c'est transformé en une fête de la transhumance. Sur une initiative de Magali Francou relayée par les Valérie l'accueil du troupeau a eu lieu au bord du lac. Plus de 200 personnes ont suivi ces festivités. Le lendemain, très tôt, le joyeux tintamarre des sonnaillles inondait les rues de Corps. En cette fin juillet, profitez des nombreuses et nouvelles animations que l'on vous propose autour du lac du Sautet et n'oubliez pas la fameuse tyrolienne. Nous reparlerons de tout cela dans l'édition suivante. Bonnes vacances à tous.



ACTUALITES

- Page 4 : Conseil Municipal de Corps
- Page 7 : Communauté de Communes
- Page 9 : Les Travaux à Corps
- Page 10 : FCSI
- Page 11 : Tyrolienne / Basket / Club Joyeuses Rencontres / Banque Alimentaire / Pédicure
- Page 12 : Ass. Parents d'Elèves
- Page 13 : Médiathèque municipale
- Page 14 : « Corps en Fête »
- Page 16 : « Foire de la St Pierre »
- Page 18 : Boule du Chamois
- Page 19 : Ciné Vadrouille
- Page 20 : Calendrier des Manifestations

MAGAZINE

- Page 32 : Page rétro
- Page 33 : Voyage là haut ...
- Page 34 : FCSI
- Page 35 : Cuisine & Jardinage
- Page 36 : Carnet du jour/Horaires Messes

LE PETIT CORPATUS n°209

est une publication de l'Association
Culture et Loisirs de l'Obiou
Maison du Tourisme
Rue des Fossés 38970 CORPS
Tel : 04 76 30 03 85 Fax : 04 76 81 12 28
Email : tourisme-adt@paysdecorps.fr
Tirage : 330 exemplaires

SOMMAIRE N°209

DOSSIER : LA TRANSHUMANCE

- Page 21 : Les types de transhumance
- Page 22 : Historique
- Page 24 : Fêtes de la transhumance
- Page 25 : Le pastoralisme
- Page 27 : L'estive
- Page 29 : Le métier de berger
- Page 30 : Champoléon : Maison du berger
- Page 31 : Fête de la transhumance à Corps

Comité de rédaction :

Valérie CHALLON, Valérie GUZZO, Luc REYNIER

Ont contribué à ce numéro : Jean-Michel ASSELIN, Solange BALMET, Lucie BERNARD, Monique DELLUC, Dominique DUBUC, Jimmy FERRARA, Robert GARAUD, Arlette GONTARD, Jean GUEYDAN, Valérie MASSE, Claudine PORCERO, Agnès RIGG, Gérald ROGOVIN

Associations et collectivités : Mairie de Corps, Communauté de Communes, Médiathèque, Club Joyeuses Rencontres, Ciné vadrouille, ADT, Maison du Tourisme, FCSI, APE, AAEC, La Boule du Chamois

Et un grand merci à toutes les petites mains du Petit Corpatus !

Reproduction des textes et photos interdite

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2008

PRESENTS : FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS, CHOUANARD, FERRIERE, SENAC, PORCERO, GOUPIL, BOULANGER.
REPRESENTÉE : MEI. **ABSENT :** GONSOLIN

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du CM du 09 mai 2008 :

Pas de modifications demandées : accord sur le texte présenté.

2) Liste de contribuables pour l'établissement de la Commission des impôts directs : Après une nouvelle demande des services fiscaux pour cause de liste incomplète, Mme le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de dresser une nouvelle liste de contribuables destinés à être les membres titulaires et suppléants de la commission communale des Impôts directs ; Après délibération, le Conseil municipal décide de préparer de nouvelles listes afin de les transmettre aux services fiscaux.

3) DM 2 Budget de la Commune : Objet : Ajustement de crédits. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	Oper.	SERVICE	NATURE	MONTANT
204	20417	999		Subvention (OPAC)	-19333.00
23	2313	999		constructions (particip.W OPAC)	-41170.00
21	217534	999		réseaux électrific.(enter.ligne St Roch)	9500.00
011	61523			Entretien de voies et réseaux	14445.00
23	2315	999		inst.mat.outill.techn.(loc.OPAC+parking)	-79600.00
042	675			VAL. COMPT. IMMOB. FIN. CEDEES	4270.00
042	676			DIFFERENCES SUR REALIS. TRANSF. EN INVESTISSEM	4878.00
041	2138.	000		AUTRES CONSTRUC.(régul.achat gar.SMIME)	60000.00
011	6156			Maintenance (vérif.sécur.Gendarm.,Eco)	3300.00
023	023			virement à la section d'investissement	12036.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	Oper.	SERVICE	NATURE	MONTANT
74	74121			d.g.f.- dsr 1ere fraction(dot.tourist.)	38929.00
040	192	000		+ ou - VALUES CESSIONS IMMO.	4878.00
040	2111	000		TERRAINS NUS	4270.00
041	1021.	000		DOTATION (régul.ach.Gar.SMIME)	60000.00
16	1641	000		Emprunt (ajustement)	-161787.00
021	021	000		Vir.de la sect.fonctionnement	12036.00

4) Mission de diagnostic technique des bâtiments de la gendarmerie :

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Corps, propriétaire de la gendarmerie, doit veiller à garder les locaux en état de conformité avec la législation en vigueur ;

Mme le Maire propose de confier une mission d'expertise à une entreprise spécialisée afin d'évaluer l'état actuel du bâti et des installations techniques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour confier cette mission au « Bureau Veritas » pour un coût de 1360€ HT et charge Mme Le Maire de signer avec le « Bureau Veritas » le contrat de diagnostic technique ;

5) Taxe de séjour 2008 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la période de perception de la taxe de séjour est du 01 juin au 30 septembre, que la taxe de séjour est forfaitaire sauf pour les campings et meublés de particuliers dont la facturation sera établie en fin de saison, au vu du détail des sommes perçues et propose d'appliquer pour 2008 (2007 avec rectific.) les tarifs suivants ;

Tarifs par unité d'accueil et par nuitée:

Hôtels de tourisme classés 2*	0,5 €					
Hôtels classés sans *, meublés	0,30 €					
Village de vacances de catégorie confort	0,25 €					
Campings	0,20€					
	Cap. Acc.	Abat %.	Tarif Unitaire	jours	Coeff. Occup.	SOMME A REGLER
ETABLISSEMENTS						
Chambres FOUGERON P. (8 ch.)	16	60%	0,3	122	0,85	298,66
Nouvel Hôtel G. PELLISSIER(5 ch)	10	60%	0,3	122	0,85	186,66
Hôtel de La Poste 2* (20 Chambres)	40	60%	0,5	122	0,8	1171,20
Hôtel Napoléon 2*	44	60%	0,5	122	0,75	1207,80
Hôtel Le Tilleul 2*(17 ch.)	34	60%	0,5	122	0,75	933,30
Vill.de Vacances	195	60%	0,25	122	0,75	2676,38
SNC Boustigue Hôtel 30 ch.= 60 pers.)	60	60%	0,5	122	0,75	1647,00

6) Délibérations pour agents communaux :

a) Délibération instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, l'organe délibérant fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

L'article 2 du décret n°91-875 du 06 septembre 1991 donne compétence à l'Assemblée pour déterminer dans cette limite, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables aux fonctionnaires de la collectivité ;

Le Maire informe l'assemblée : Qu'en application de l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, l'organe délibérant a la possibilité de déterminer la liste des emplois de catégorie C ainsi que ceux de catégorie B dont la rémunération est au plus égale à l'indice brut 380, pour lesquels les fonctions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant droit aux IHTS prévues par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002,

- Que les IHTS visent à rémunérer les heures effectuées à la demande de l'autorité territoriale en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail dans la collectivité ou l'établissement, L'assemblée doit alors préciser la nature des emplois ou des fonctions concernés. Le Maire propose à l'assemblée :

- De fixer en complément de la délibération du 22 décembre 2006 la liste des cadres d'emplois et grades dont les membres peuvent percevoir des IHTS au vu du décompte exact des heures supplémentaires accomplies comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Cadres d'emploi	Grades
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif de 2°classe

- D'étendre le bénéfice des IHTS aux agents non titulaires de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que celles mentionnées ci-dessus ainsi qu'aux agents à temps partiel et à temps non complet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

DÉCIDE

- D'adopter la proposition du Maire qui prend effet à compter du 01 juillet 2008 jusqu'au 31 août 2008 ;

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

A voté contre : Nicole BOULANGER.

b) Délibération d'application de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) :

Le Maire rappelle au conseil que : par délibération du 22 décembre 2006 a été instaurée l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ; Le montant de référence annuel est fixé par grade par un arrêté du 14 janvier 2002. Il est indexé sur la valeur du point fonction publique, le montant moyen de l'IAT pour un grade est déterminé en appliquant au montant de référence de ce grade un coefficient multiplicateur fixé par l'assemblée entre 0 et 8, Le montant de l'enveloppe budgétaire de l'IAT calculé pour chaque grade correspond au montant moyen retenu par la collectivité pour le grade multiplié par le nombre d'agents relevant de ce grade.

En tout état de cause, le montant individuel maximum versé à un agent ne peut dépasser le montant de référence de son grade affecté d'un coefficient fixé par l'assemblée entre 0 et 8 et doit s'inscrire dans la limite résultant de l'enveloppe calculée par la collectivité pour le grade. Le Maire propose à l'assemblée : - De fixer le montant moyen par grade pour le calcul de l'enveloppe en retenant le coefficient multiplicateur figurant dans le tableau ci-dessous, - De fixer le montant individuel maximum par grade en appliquant au montant de référence des différents grades, le coefficient multiplicateur mentionné dans le tableau ci-dessous :

Cadres d'emploi Et grades	Coeff. multiplicateur retenu pour le calcul du montant moyen (ouverture des crédits)	Coefficient multiplicateur retenu pour le calcul du montant individuel maximum (attribution individuelle)
Adjoints techniques territoriaux : adjoint technique principal de 1°classe	7	adjoint technique principal de 1°classe chargé du suivi des chantiers : coefficient : 7 adjoint technique principal de 1°classe chargé de la gestion du réseau d'eau, des transports scolaires, du matériel : coefficient : 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE : - D'adopter les modifications proposées, applicables à compter du 01/07/2008, - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

7) Modification statuts de la COMCOM

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du conseil communautaire de modifier les statuts de la communauté de communes. Les statuts établis à la création de la communauté de communes limitent le nombre de vice-présidents à 4. Les compétences prises par la communauté de communes étant de plus en plus importantes, les vice-présidents vont se répartir la responsabilité de différents secteurs. Le conseil communautaire souhaite que le nombre de vice-présidents ne soit limité que par les règles légales soit 30 % du nombre de conseillers afin d'élire les vice-présidents selon les besoins des secteurs donnés. Après délibération : - le conseil municipal demande la modification de "l'article V : Bureau " des statuts de la communauté de communes comme suit : « Le bureau sera composé de 13 membres : un président, des vice-présidents et des membres » - Afin de nommer correctement les instances ressources, le conseil municipal demande la modification de " l'article VII : Ressources"alinéa 4 comme suit : « Les subventions de l'Etat, des collectivités régionales et départementales, de l'Union Européenne et toute aide publique »

- le conseil municipal charge Madame le Maire des démarches nécessaires pour mettre en œuvre ces modifications.

8) Avenant bail de location de la Gendarmerie :

Mme Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de réviser tous les 3 ans le montant du loyer de la gendarmerie, comme prévu dans le bail signé le 1^{er} juin 2005 ; Suite à notre demande du 14 septembre 2007, une évaluation a été faite par les Domaines en date du 29.01.2008 ; Il est proposé un loyer annuel de 52 211€ à partir du 01 juin 2008 (au lieu de 44 950), ce qui donne une actualisation de 16% environ ;

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord pour fixer le loyer annuel de la Gendarmerie à 52 211€ au 01 juin 2008 et charge Mme le Maire de signer l'avenant au bail de location passé avec M. Le Trésorier Payeur Général de l'Isère assisté de M. le commandant de groupement de l'Isère de la Gendarmerie ;

9) Signature des marchés de travaux pour la réalisation de la Maison de Santé :

Mme Le Maire informe l'Assemblée que, suite à la réunion de la Commission d'Appel d'offres du 20 juin 2008 pour l'ouverture des plis pour les travaux de la Maison de santé, les décisions suivantes ont été prises:

1) Lots pour lesquels un choix a été fait :

Lot 4 : Etanchéité: Entreprise retenue : Entreprise ACEM: 43 156,35 €HT

Lot 5 : Menuiseries extérieures bois: Entreprise retenue : Entreprise MCM: 19 068,08 €HT

Lot 6 : Vitrerie: Entreprise retenue : Entreprise MCM: 6 108,51 €HT

Lot 7 : Occultations: Entreprise retenue : Entreprise VRBS: 4 357,26 €HT

Lot 8 : Menuiseries intérieures: Entreprise retenue : Entreprise MCM: 10 827,60 €HT

Lot 9 : Cloisons : Entreprise retenue : Entreprise M et R: 17 841,79 €HT

Lot 10 : Peinture : Entreprise retenue : Entreprise SPINELLI : 15 011,20 €HT

Lot 12 : Faux plafonds: Entreprise retenue : Entreprise M et R : 7 752,09 €HT

Lot 13 : Electricité : Entreprise retenue : Entreprise VIDAL : 37 760,80 €HT

NB : le choix a été fait au vu du rapport d'analyse des offres présenté par le cabinet SOLNAIS qui classe, pour les lots où plusieurs offres ont été proposées, les entreprises suivant le barème indiqué dans le règlement de consultation.

2) Lot pour lequel l'appel d'offres n'a obtenu aucune offre: Lot : 15.

En conséquence la Commission d'appel d'offres décide : **De relancer une nouvelle consultation pour le lot 15 selon la procédure suivante :** Procédure négociée en application de l'article : 35.II 3^o du code des marchés publics en cas d'offres inappropriées ou en l'absence d'offre (sans publicité et sans mise en concurrence).

3) Autres décisions : Les Avenants suivants ont été acceptés :

a) lot 14 entreprise THERMIFLUID: annulation d'une rectification erronée :

+ (11995,78 - 11595,86) = +399,82 TTC

b) lot 2 : entreprise ENBTP : demande +value suite modifications de quantités (plans BA) :

+2884,12 HT (3449,41€ TTC) (+7,26%).

Après délibération le Conseil Municipal donne son accord sur la procédure suivie d'appel d'offres pour la réalisation de la maison de Santé, entérine les décisions de la commission d'appel d'offres et autorise Le Maire à signer les marchés avec les 9 entreprises choisies et les avenants n°1 avec les entreprises THERMIFLUID et ENBTP. Vote : 2 abstentions : SENAC Jean ; MBI Catherine (représentée).

10) Travaux sylvicoles 2009 :

Mme Le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux sylvicoles subventionnés en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2009 ;

La nature des travaux est la suivante : dépressage, nettoyage peuplement résineux parcelle forestière G ;

Le montant des travaux subventionnés est fixé à 3385,97€ HT ;

Mme Le Maire informe l'Assemblée du dispositif de financement relatif au projet :

Dépenses subventionnables : 3385,97€ HT (dépressage, nettoyage peuplement résineux sur 2 HA) :

- montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 1016 euros ;

- montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général: 677 euros ;

- montant total des subventions : 1693 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal : approuve le plan de financement présenté ; charge Mme Le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet ; demande au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

11) Plan du réseau d'alimentation d'eau potable :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réaliser un plan du réseau d'alimentation d'eau potable de la commune.

Après consultation de plusieurs entreprises, Madame le Maire présente le devis de la société VEOLIA EAU établi le 21 mai 2008 pour un montant HT de 2 875.00 euros (3033.12 TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal : donne son accord pour la réalisation d'un plan du réseau d'alimentation d'eau potable selon le devis de la société VEOLIA EAU pour un montant de 2 875.00 euros HT sous réserve de l'obtention d'une subvention pour ce projet. Charge Madame le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation du plan du réseau d'eau potable.

Sous réserve d'approbation

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
14 MAI 2008 18 Heures 30
A LA SALLE EN BEAUMONT

PRESENTS : MM BATTISTEL Marie-Noëlle, BALME Roland, ARNEODO Jean-Pierre, ROUX Daniel, SERRE Emmanuel, BONTHOUX Christian, MOSTACCHI Elisabeth, FELIX Marc, GAGNEPAIN Annick, ANDRIEUX Marc, GUILLET Arnaud, RICHIERO Jean-Louis, GUIGNIER André, COURTEAU Jean-Claude, SEGURA Claude, BALME Eric, GAUTHIER Maurice, TROSSERO Jean-François, ROUSSET Bernard, FRANCOU-CARRON Magali, DUBOIS Arsène, GOUPIL Olivier, CHARLES Christian, TREMIER Alain, MARTIN Maryline, LAURENT Monique.

Excusés Absents : MM ABERT Jean-Claude, FROMENT Jean-Louis

CONVENTION EDF

La Présidente rappelle que EDF a décidé d'implanter une nouvelle voie de via-ferrata (la via ferrata du Belvédère) pour une initiation des adultes et une petite voie pour les enfants, ainsi qu'une tyrolienne traversant le lac sous le pont du sautet.

Ces équipements, construits par EDF seront remis gracieusement à la communauté de communes à charge pour elle de les gérer.

Une convention régleme la prise de possession de ces équipements par la communauté de communes et leur gestion. Elle annule et intègre la convention établie en 2001, concernant la première via ferrata du grand frisson. Madame la Présidente est autorisée à signer cette convention avec EDF. Un arrêté signé par les trois parties : commune de Pellafol, commune de Corps et la communauté de Communes régleme l'activité de la tyrolienne et deux arrêtés signés de la commune de Corps et de la communauté de communes régleme l'activité des via ferrata.

TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le conseil communautaire décide de maintenir le taux de la TEOM à 8,76 % pour un produit attendu de 111 137 €.

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE :

1 - Comme chaque année, le conseil communautaire décide d'embaucher 3 surveillants de baignade titulaires au minimum du BNSSA pour assurer la sécurité sur le lac du sautet.

Ces surveillants sont rémunérés selon les directives de la fédération des maîtres nageurs sauveteurs.

2 - La Commune de St Laurent en Beaumont demande l'intervention du secrétaire intercommunal durant le congé maternité de sa secrétaire (3 à 4 demi-journées par semaine). Les permanences de déchèteries du secrétaire seront annulées durant cette période, le personnel des communes de Corps et de La Salle en Beaumont devra prendre la relève durant cette période.

Le conseil communautaire demande que soit étudiée la possibilité d'une embauche au sein de la communauté de communes pour assurer les permanences des déchèteries, en totalité, ainsi que pour effectuer divers travaux nécessaires au sein de la communauté de communes ainsi que dans les communes n'ayant pas de personnel. Un questionnaire sera envoyé aux communes pour évaluer les besoins de chacune.

3 - afin de faire bénéficier d'un avancement de grade au chauffeur du camion de collecte d'ordures ménagères, le conseil communautaire accepte la création d'un poste d'adjoint technique principal 2° classe.

4 - La chef de projet ayant été missionnée pour représenter la communauté de communes à différents salons de la randonnée (Paris et Lyon) ses frais de déplacements seront remboursés sur factures.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE

Afin d'assumer la responsabilité des différents secteurs de compétences prises par la communauté de communes, plusieurs vice-présidents sont élus. Les statuts de la communauté de communes, à sa création limitaient le nombre de vice présidents à 4. Le conseil communautaire décide d'annuler cette limitation et de se conformer à la réglementation qui est d'un effectif maximal de 30 % du nombre des conseillers communautaires.

DOTATION SUPPLEMENTAIRE DE GROUPEMENTS DE COMMUNES A VOCATION TOURISTIQUE

Cette dotation a, depuis sa création été versée au SIVOM de Corps puis à la Communauté de communes.

Un courrier des services de la Préfecture remet en cause ce versement prétextant la suppression du SIVOM.

Un courrier est adressé au Ministère de l'Intérieur démontrant que sans cette subvention de 82 000 €, la communauté de communes ne pourra assumer les charges représentatives de sa compétence tourisme qui sont de 99 000 € de fonctionnement par an et d'environ 500 000 € d'investissement (budget 2008).

INDEMNITES DES ELUS

Le conseil communautaire décide de maintenir comme auparavant l'indemnité maximale à la Présidente et d'attribuer aux vice-présidents un taux de 60 % de l'indemnité maximale.

INDEMNITES DU RECEVEUR

Le conseil communautaire décide d'attribuer au receveur municipal une indemnité de conseil au taux de 100 % et une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,79 €.

COLLECTE DEEE

Le conseil communautaire autorise la présidente à signer la convention ayant pour objet de régir les relations techniques et financières du programme de collecte sélective des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) avec l'OCAD3E et fait le choix d'EcoSystèmes comme éco-organisme chargé de l'enlèvement des DEEE collectés sur les déchèteries.

CIFODEL

Le conseil communautaire décide de payer la cotisation annuelle de 141 € au centre de formation des élus locaux.

TOURNEE DES BENNES

Le conseil communautaire décide de renouveler la tournée annuelle des bennes de collecte d'encombrants, dans les communes éloignées des déchèteries et valide le planning des rotations.

VITRINE DES PRODUITS LOCAUX

Le projet de création de cette vitrine, décidée dans le programme global 2007 du Pôle d'Excellence Rurale a été étudié avec les artisans locaux qui, après plusieurs réunions ont décidé, de créer une plaquette localisant les différents artisans du territoire, d'aménager temporairement le garage communal de La Salle en Beaumont afin de présenter les produits. Une permanence sera faite à tour de rôle par les artisans et par du personnel de la communauté de communes. 10 % des ventes sera reversée à la communauté de communes par les producteurs. Il est décidé également d'organiser un marché devant la vitrine tous les dimanches matins, accompagné d'une animation de rue. Deux marchés seront cette année organisés sur les rives du lac à l'occasion d'une manifestation à la base nautique.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention association des commerçants

Chaque commune ayant reçu la demande d'aide de la nouvelle association des commerçants, il est décidé que seule la communauté de communes verse une subvention, le montant de cette subvention sera étudié.

Charte forestière

Une réunion a permis de prendre contact avec le Champsaur et les Hautes Alpes et de préparer une extension de leur charte forestière, le périmètre ainsi formé est cohérent avec les mêmes problématiques de communes de montagne. Cette charte permet de réunir les acteurs de la filière bois, qui rencontrent actuellement de grands problèmes, afin d'élaborer un document d'objectif et obtenir des financements.

Entretien des rives du lac

Un problème est soulevé concernant l'entretien des rives du lac avant la saison. La SEM n'est active qu'à partir de mi-juin et la communauté de communes n'a pas de personnel technique. Des plantations sont faites par la communauté de communes pour lesquelles les entreprises se sont engagées, dans le marché, à assurer seulement deux arrosages. Comment assurer après...

La commune de Corps est prête à envoyer ses employés communaux pour aider. La question d'emploi d'un personnel technique par la communauté de communes est posée à nouveau.

Travaux de la Bonne

Les travaux d'accès sont en train de se réaliser, cependant M. RICHIERO demande où en est la suite du projet. La question sera posée à la SEM, en charge de l'étude.

Travaux RTM

L'entreprise BERTINI doit finir ses travaux aux terrasses

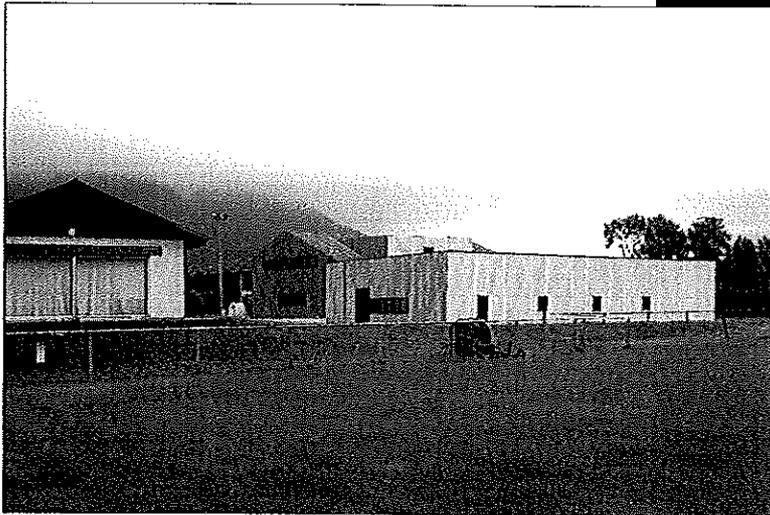
Le devis d'entretien des drains par O.N.F a été corrigé suivant la longueur des drains réalisés sur les différentes communes.

Chaque commune doit étudier ses besoins en travaux, de drainage de terrains, de correction torrentielle et de paravalanches afin de préparer le programme 2009. Une réunion avec les services RTM est prévue.

Actualités

Les travaux vont bon train avec la nouvelle équipe de la majorité municipale emmenée par Magali FRANCOU-CARRON. Le suivi du chantier a été assuré par Arsène DUBOIS et Olivier GOUPIL.

Devant le bâtiment de l'OPAC, la voirie a été refaite comme prévu avant l'été et avant la fête du village.



Un autre dossier qui avance et qui devrait aboutir courant 2009, c'est la restructuration de la zone artisanale, notamment le bâtiment de la société OSE avec une extension de ses lignes de production sur une partie du stabilisé du terrain de football et la construction de l'entreprise Royans Charpente.

Sur la photo, une simulation du futur bâtiment OSE.

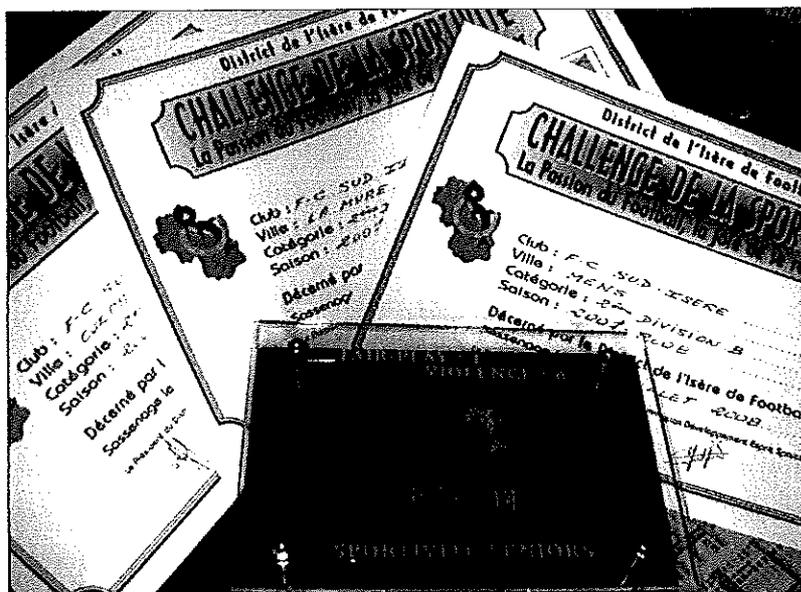


Des travaux de rénovation et d'aménagement, menés à bien par les employés municipaux ont donné un coup de neuf au bout de la place de la Gare et à l'accès à la descente vers la Fontaine Neuve.

Actualités

Le FCSI a reçu le challenge de la sportivité au Conseil Général de l'Isère.

Didier Rambaud (ex Corpatus) Vice Président du CG a remis le trophée au Président du club entouré par Fabrice Marchiol, maire de la Mure et Magali Francou-Carron, Maire de Corps. Ce challenge indique la manière avec laquelle le FCSI s'exprime dans le football, c'est une belle récompense pour les éducateurs de la commission technique du club.



La fin des entraînements du mercredi après-midi a sonné avec la fin des cours. Un coup de chapeau à Karim, Eddy et Michel pour leurs investissements dans cette nouvelle activité physique encadrée. Reprise en septembre.

Les stagiaires de la sélection des moins de 14 ans de l'Isère étaient en stage à Corps. Logés au village de vacances et en manœuvre sur la pelouse du stade, les 40 protégés du conseiller technique départemental



(sélectionneur de ces jeunes futurs professionnels) Jean Claude Guillot-Magnin reviendront la dernière semaine du mois d'août pour parfaire la cohésion de l'équipe en vue du championnat de France inter ligue. Deux matchs seront au programme contre Gap et Echirolles.

Actualités

LA TYROLIENNE AU BELVEDERE DU SAUTET



Sautet Tel 04 76 30 02 01.

L'inauguration du Belvédère du barrage du Sautet a eu lieu le samedi 5 juillet. Un dossier sera

consacré sur l'activité autour du lac du Sautet dans le prochain numéro du Petit Corpatus. En avant première, nous avons essayé la tyrolienne avec le personnel de la Mairie et de la Maison du Tourisme. Sensations garanties !!!

Cet équipement est encadré par un guide. Pour les renseignements et les dates d'ouverture : Base Nautique du



BASKET CLUB

L'équipe des benjamins, benjamines de l'école de basket de St-Bonnet dont fait partie Loic a gagné le championnat 05 et terminé seconde, derrière Forcalquier au championnat 04/05. Bravo à toute l'équipe ainsi qu'à leur entraîneur. L'école est ouverte à tous, des babys aux séniors.

CLUB JOYEUSES RENCONTRES

Le Club a fermé ses portes pour l'été. La réouverture est prévue à partir du 2 Septembre. Venez vite les rejoindre tous les mardis après-midi dans la Salle du Club (1^{er} étage de la Mairie). Un séjour à Menton est prévu du 8 au 12 Octobre à l'Hôtel Vendôme. Inscriptions encore possibles auprès des responsables.



BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ISERE

CAP SUR L'EQUILIBRE ALIMENTAIRE

Dans un contexte économique préoccupant, la mobilisation de tous, Banques Alimentaires, Associations partenaires, salariés, jeunes lycéens ou étudiants, membres de Club services et, bien sûr, clients de grandes surfaces, est indispensable.

Donner des denrées, un effort crucial de solidarité.

L'augmentation du prix des matières premières agricoles a pour principale conséquence l'accroissement du budget « alimentation » des familles. Si cette situation est bien réelle pour l'ensemble de la population, elle s'avère dramatique pour les familles les plus démunies.

Il est impossible, pour les personnes vivant dans la précarité, d'acheter des produits nutritionnellement indispensables comme les fruits, les légumes et le poisson.

Voilà pourquoi, plus encore que l'an passé, la Collecte Nationale des Banques Alimentaires des 28 et 29 Novembre 2008 est vitale.

Cette année encore, le grand public sera sollicité pour donner plus de conserves, de poisson, de viande, de légumes et de fruits, de l'huile et aussi le café et le chocolat.

LES 28 ET 29 NOVEMBRE 2008 , AIDEZ-NOUS A LES AIDER

PEDICURE

Jeudi 7 Août, Salle de la Mairie. Sur rendez-Vous à la Maison du Tourisme au 04 76 30 03 85.

BUREAU: Isabelle GUITTET (présidente), Agnès RIGG (Trésorière-Secrétaire).

Recettes de l'année:

Total des subventions: 1551.00€ ; Total des autres recettes: 4360.00€ environ.

Dépenses de l'année:

- Tricycles maternelle: 648€
- Matériels sport (cerceaux, chasubles, cônes, ballons mousse, etc.): 256,50€
- Dictionnaires Cycle III: 302,12€
- Goûter de Noël: 128,35€ ; Cadeaux de Noël: (pour les classes): 281,42€
- Costume de Père Noël: 62,00€
- Appareil photo Numérique pour l'école: 204,00€
- Sorties ski: 618,50€ (les communes ont financé le transport)
- Carnaval (confettis): 41,86€
- Théâtre de la Lune (Maternelle): 115,00€ ; Semaine de danse cycle 2: 480€.

Total des financements de l'année en cours: 3137.75€

Des achats de matériel seront faits à la rentrée 2008, en fonction de l'argent restant en caisse.

Actuellement nous avons en caisse 3865,03€, sachant que la subvention du Conseiller Général n'est pas encore arrivée, et que nous avons déjà payé presque toutes les dépenses de la kermesse.

Pour l'année 2008-2009, les places de secrétaire et de trésorière de l'association seront vacantes.

Si personne ne prend ces postes, l'APE cessera de fonctionner. Ce sont vos enfants qui en subiraient malheureusement les conséquences. Nous vous rappelons que nous fonctionnons toujours avec un nombre réduit de parents (toujours les mêmes) que nous remercions une fois de plus à cette occasion.

Aujourd'hui, les volontaires habituels s'essouffent et se démotivent.

L'organisation de toutes ces manifestations prend du temps et de l'énergie, plus nous serons nombreux, moins l'organisation sera pénible. Nous avons besoin de sang neuf pour nous motiver à nouveau!

Nous comprenons que tout le monde n'ait pas l'envie ni le temps de s'investir dans le bureau, mais vous pouvez aussi donner un petit coup de main, les possibilités sont multiples:

- ✓ aider à la préparation des manifestations, ou au rangement après (1h00 ou 2),
- ✓ tenir un stand à la kermesse (une demi-journée)
- ✓ donner un peu d'argent à l'association,
- ✓ proposer son savoir-faire dans un domaine particulier,
- ✓ offrir des lots pour les lotos ou la kermesse (toutes ces petites choses, en bon état bien sûr, qui encombrent vos placards ou vos greniers),
- ✓ coller des affiches dans vos communes pour annoncer les manifestations,
- ✓ prêter du matériel,
- ✓ venir au loto, tout simplement. Seulement un quinzaine de familles ont participé la dernière fois, soit par leur présence, soit financièrement, soit en nous apportant tout simplement un gâteau, c'est très peu....

Venez participer à nos réunions, elles se passent toujours à l'école. En regardant ce que l'APE a financé cette année, comme toutes les années précédentes, vous pourrez voir tout ce qui n'existerait plus si elle disparaît.

Vos enfants et leurs enseignantes comptent sur nous pour améliorer les conditions de vie de l'école. Les mairies ne peuvent pas tout financer.

Il est normal qu'en tant que parents, nous participions à aider l'école.

La Présidente, Isabelle GUITTET

La Trésorière-secrétaire, Agnès RIGG

MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE CORPS

DERNIERES ACQUISITIONS

LA MALEDICTION DES LOUVES *Gilbert BORDES*
LES ENFANTS D'ELISABETH *Hélène LEGRAIS*
LES FEMMES DE L'OMBRE *Laurent VACHAUD*
VOYAGE A CAPRI *Elisabeth ADLER*
LE CHOIX DE PAULINE *Henriette BERNIER*
LE VOL DES AIGRETTES *Sue MONK KIDD*
UN SOUPÇON D'INDIGO *Michèle GAZIER*
LA CONSOLANTE *Anna GAVALDA*
LA VALSE LENTE DES CROCODILES *Katherine PANCOL*
BATTEMENT D'AILES *Milena AGUS*
LA RIVIERE EN COLERE *Roger BETEILLE*
UN AMOUR DE DERAISON *Janine BOISSARD*
ET MON CŒUR TRANSPARENT *Véronique OVALDE*
LA MAISON DE L'ETE *Patrick CAUVIN*
LA MERE QUI VOULAIT ETRE FEMME *Maryse WOLINSKI*
LES ANNEES *Annie ERNAUX*
SUR MA MERE *Tahar BEN JELLOUN*
LA RESERVE *Russell BANKS*
LA FIGUIERE EN HERITAGE *Françoise BOURDON*
DEBORAH LA FEMME ADULTERE *Régine DESFORGES*
DES AMANTS *Daniel ARSAND*
L'ULTIME SECRET *Christian JACQ*
LE CERCLE DES MENTEURS *Jean-Claude CARRIERE*
LES ENFANTS DE HURIN *J.R.R. TOLKIEN*
JE REVIENS TE CHERCHER *Guillaume MUSSO*
UNE NOUVELLE VIE *Françoise BOURDIN*
L'OMBRE DU CAMELEON *Minette WALTERS*
LE CHANT DES SORCIERES *Mireille CALMEL*
LES AMANTS DU BAÏKAL *Marie-Claude GAY*
LE ROMAN D'ALIA *Catherine HERMARY VIEILLE*
CORSAIRE DU LEVANT *Arturo PEREZ REVERTE*
L'ENFANT DES TENEBRES *Anne-Marie GARAT*
LA THEORIE GAÏA *Maxime CHATTAM*
LES PANTOUFLES DU SAMOURAÏ *Patrick CAUVIN*
LES SKETCHES INEDITS *Raymond DEVOS*
PRISONNIERE A TEHERAN *Marina NEMAT*
OU ES-TU MAINTENANT *Mary HIGGINS CLARK*
ITINERAIRE D'ENFANCE *Duong THU HUONG*
MEMOIRE D'OBIOU N°13 *Les Amis du Musée Matheysin*
L'ALPE 41 : Ô LACS I *Musée Dauphinois*
UN HOMME DES CIMES *Jean-Michel ASSELIN*
DU PIEMONT A LA PROVENCE *Francis BUFFILLE*
TU TOMBERAS AVEC LA NUIT *René FREGNI*
TEMPLIER *Monique PLANTIER*
LE BOULEVARD PERIPHERIQUE *Henry BAUCHAU*
UN LIEU INCERTAIN *Fred VARGAS*
UN ARC EN CIEL DANS LA NUIT *Dominique LAPIERRE*
PAR LE FEU ET PAR LE SANG... *Charles ENDERLIN*
PATRICK BERHAULT *Michel BRICOLA*
LA SCIENCE ET LA VIE *Claude ALLEGRE*
26 DOSSIERS QUI DEFIENT LA RAISON *Pierre BELLEMARE*
JE N'AURAI PAS LE TEMPS *Hubert REEVES*
CLIMAT : ET SI LA TERRE S'EN SORTAIT TOUTE SEULE
Laurent CABROL
BILAL SUR LA ROUTE DES CLANDESTINS *Fabrizio GATTI*



BEAU RÔLE *Nicolas FARGUES*
LA OU DISPARAIT LE TORRENT *Maurice BOUCHET*
LES DEFERLANTES *Claudie GALLAY*
LES TRIBULATIONS D'UNE CAISSIERE *Anna SAM*
PASSE UN ANGE NOIR *Anne BRAGANCE*
EH BEIN, DANSEZ MAINTENANT *Marc LAMBRON*
LA CROQUE BUISSONNIERE *Pierre PELOT*
MARYLIN ET JFK *François FORESTIER*
AMEN *Henri BELLOTTO*
LA FIEVRE DES SOMMETS *Marc BATARD*
CHRONIQUE D'UN CHATEAU HANTE *Pierre MAGNAN*
SŒURS ET AMIES *Danielle STEEL*
WISCONSIN *Mary RELINDES ELLIS*
MILLE SOLEILS SPLENDIDES *Khaled HOSSEINI*
ETERNALIS *Raymond KHOURY*
MORT SUR LA LANDE *Ann CLEEVES*
AU BOUT DE LA NUIT *Tess GERRITSEN*

Et la sélection du PRIX OBIOU :

ETHER *Franck RESPLANDY*
LETTRES DE SHANDILI *Philippe PRATX*
ZEPHYRIN LE GRAND *Jacques BOUTINET*
TERRITOIRES *Loïc QUINTIN*
PARADIS ANDALOUS *Chantal PELLETIER*
LA POINTEUSE *Robert BUFFAT*
LE BERCEAU *Corie*
POURVU QU'ARTHUR AIT RAISON *Martine GALIANO*
A CHAQUE AUBE JE NAIS *Michel PIGNOL*
LES BOIS DORMANTS *Fabienne JUHEL*
CRIME A ST INN *Roger MOIROUD*
HISTOIRE DU MECHANT LOUP *Jean-Marc MORICEAU*
LA CAMPAGNE DE BAPTISTIN *Michel LACOMBE*
LE TRESOR DE LA COMBE *Claude BUREL*
LE TEMPS DES LOUPS *Hugues DOURIAUX*
LES CHEMINS DE LA COMMUNALE *Antonin MALROUX*
NUR *Arnaud RYKNER*
L'INDISCRET *Claire CHANTERELLE*
PAVILLON NOIR *Thibaut DE SAINT POL*
LE HAMEAU PRES DU CIEL *Alysa MORGON*
LES SOLEILS DE L'HIVER *René BARRAL*
Et le PRIX OBIOU 2008 :
LE DERNIER FRERE *Nathacha APPANAH*

*Et de nombreuses bandes-dessinées, livres enfants et documentaires
N'hésitez pas à venir les découvrir*

Tous les amis et adhérents de la Médiathèque sont invités au tirage de la loterie et à un apéritif
le samedi 2 Août à partir de 11H

Actualités

CORPS EN FÊTE

PRIX OBIOU 2008

Depuis 9 ans, l'Association Animation Développement Tourisme du Pays de Corps, dans le cadre de la Foire aux Livres a mis en place le Prix Obiou, prix littéraire en partenariat avec le Conseil Général de l'Isère. Ce prix récompense l'auteur d'un roman ou récit. Cette opération financée par le Conseil Général de l'Isère (à hauteur de 1500€) est liée à une convention culturelle

Un Comité de Lecture travaille tout au long de l'année pour ce prix. Il se réunit environ tous les 2 mois pour sélectionner, lire et analyser les ouvrages envoyés par des Maisons d'Éditions de petite, moyenne ou grande importance qui présentent des romans ou récits d'auteurs publiés par leur soin.



Un certain nombre de critères sont imposés par le règlement du prix.

Une dizaine de personnes du village constitue le Comité de lecture et nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur implication dans cette activité littéraire. Il s'agit de : Claude Rado, Rose-Aimée Moussier, Suzette Garaud, Solange Balmet, Monique Laurent, Fabiola Couhin, Nicole Broët, Marie-Renée Chouanard, Raymonde Thierard.

Les réunions et contacts avec les Éditeurs sont assurés par les 2 Valérie.

Les réunions du Comité de Lecture se déroulent à la Médiathèque de Corps, partenaire de l'ADT.

Cette année 22 romans ou récits étaient en compétition, 7 ouvrages ont passé le cap de la pré sélection et un seul se voit attribuer aujourd'hui le Prix Obiou 2008.

Le lauréat du Prix Obiou 2008 est Nathacha APPANAH pour son roman « Le dernier frère » paru aux Éditions de l'Olivier. Félicitations à cet auteur.

Après la remise du Prix en présence des élus, le Maire de CORPS a invité les participants à rencontrer l'auteur qui a dédié son livre et échangé avec le public nombreux. Après quelques lectures faites par les membres du Comité de lecture puis une discussion et signature avec l'auteur, un goûter était offert pour clôturer cette manifestation.

Pour terminer cet après-midi, un spectacle contes animé par Anne-Marie RAMBAUD était présenté.

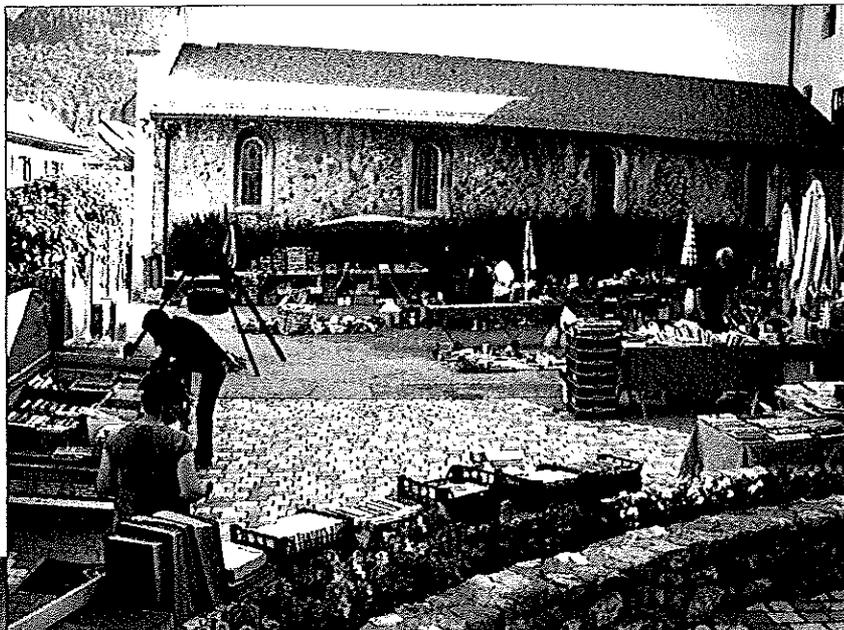


Actualités

VIDE-GRENIER

Le dimanche 29 Juin l'Association Animation Développement Tourisme a organisé dans le cadre de « CORPS EN FETE » son traditionnel vide grenier sur la place des Colporteurs.

Un grand succès car plus d'une trentaine d'exposants étaient présents au rendez-vous. C'est dans une bonne ambiance et sous un soleil radieux que le public venu nombreux a pu chiner des objets anciens,



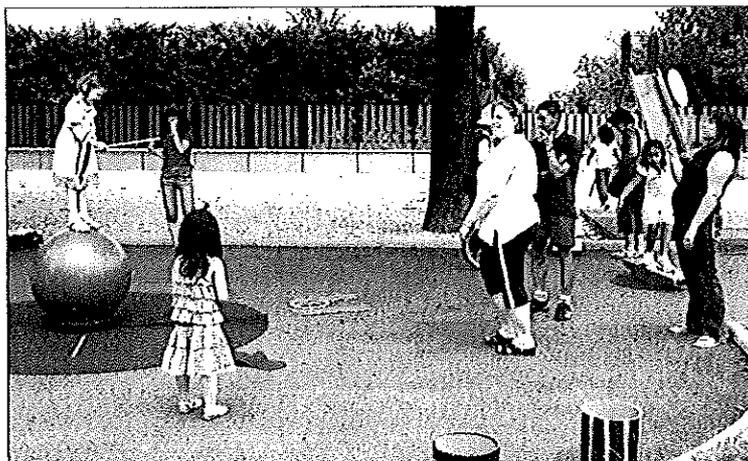
livres de collections et BD, vêtements, jouets pour enfants, bijoux en pierre...

Pour que la fête soit encore plus réussie, Catherine Veth et son orgue de barbarie a fait des haltes sur les



places du village en faisant participer le public, chantant des airs du bon vieux temps.

Pendant ce temps, les enfants n'étaient pas en reste puisque l'ADT leur a proposé pour la 2^{ème} année, une initiation gratuite aux arts du cirque avec la Compagnie Cirque Autour de Gières.



Ils ont pu s'essayer au jonglage avec des cerceaux et des diabolos, à des ateliers d'équilibre, encadrés par 3 clowns très sympathiques. Les enfants ont quitté le jardin de ville où se déroulait l'animation, des rêves pleins les yeux et le cœur plein de joie.

Le week-end de fête à Corps s'est terminé et tous se sont promis de se retrouver l'année prochaine pour de nouvelles aventures.



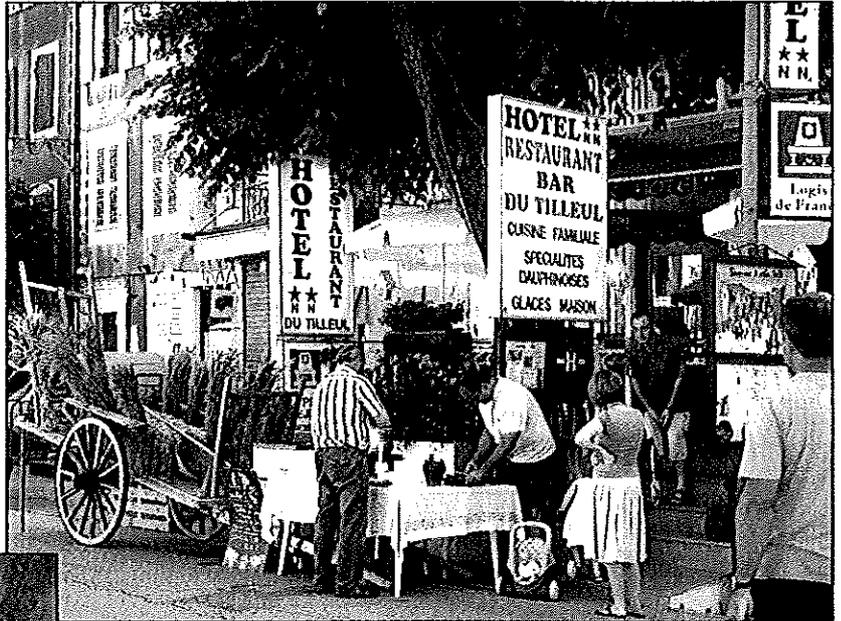
Actualités

FOIRE DE LA SAINT PIERRE

Les Commerçants se sont associés à l'ADT pour animer ce week-end de fête et les 28 et 29 juin dernier a eu lieu la foire de la Saint Pierre à Corps.

L'association des acteurs économiques du canton de Corps (AEC) a regroupé les artisans désireux de faire connaître leurs savoir-faire et leur entreprise.

Le début des festivités a été donné le samedi



à 14 heures, en parallèle se déroulait la remise du prix Obiou.

Par la disposition des exposants, à différents lieux du village, nous voulions créer une circulation dans le village pour faire connaître les ruelles et aussi créer des ambiances différentes. Est-ce que cela a été compris ? Est-ce pertinent ?

Le pèse panier a permis à l'AEC de récolter



un peu d'argent ; et la tombola a été appréciée, (je le rappelle elle était gratuite et les lots étaient offerts par les adhérents, que nous remercions encore).

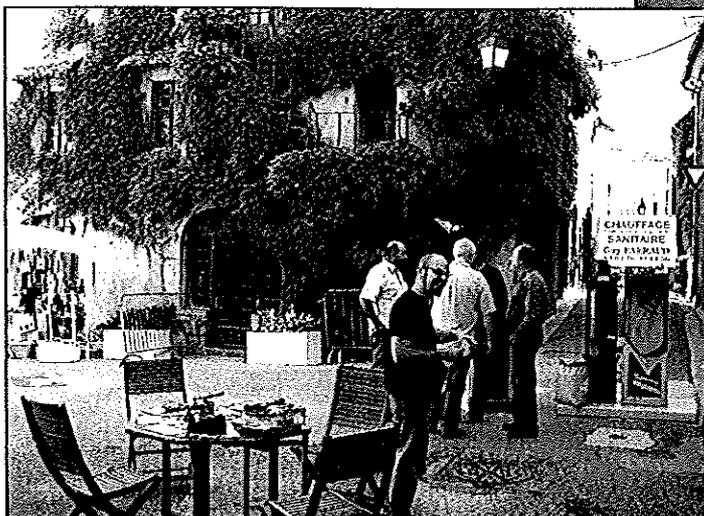
Le samedi soir, à la salle des fêtes avec l'orchestre Initial un bal a eu lieu, où une centaine de personnes sont venues danser. L'AEC a organisée l'opération



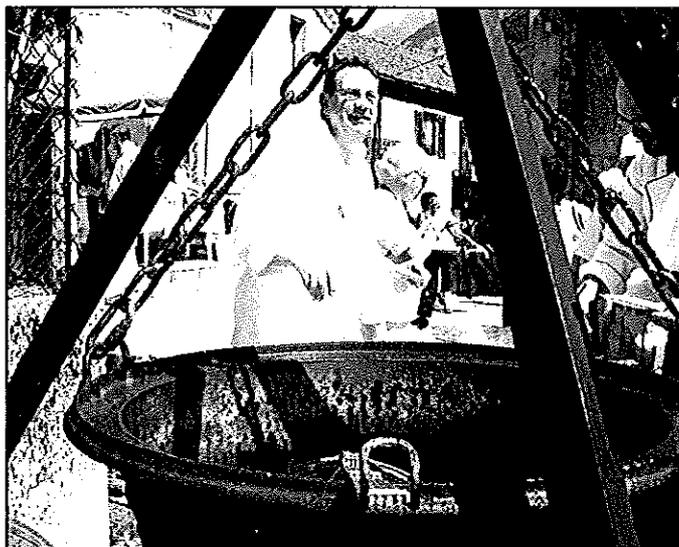
prévention routière avec des bracelets pour les capitaines de soirée. Le bal s'est déroulé sans incident, et cela a permis aux riverains (majoritairement) de se retrouver durant une partie de la nuit.

Le dimanche, le village de Corps a accueilli plus d'exposants. En effet la foire était mêlée au vide grenier, ce qui a donné une dynamique supplémentaire. Les stands des exposants

s'alternaient avec des objets à chiner, ou encore avec des livres anciens. Ce principe a été bénéfique pour tous, au niveau de la vente.

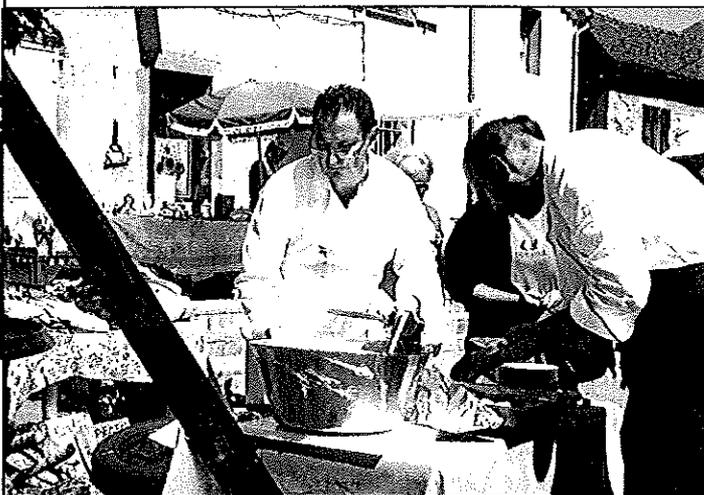


Actualités



saluer l'initiative de cette première manifestation organisée par l'AEC.

Durant ces deux journées des activités enfants ont également été proposés : un manège à pédales, un train, une châteaux gonflable, du maquillage, de la poterie... Et les commerçants de Corps ont eux aussi orné leur vitrine et leur devanture pour accentuer le côté festif du week-end.



ce premier regroupement que l'AEC organise. La mobilisation des adhérents a été au rendez-vous, ce qui est encourageant pour les organisateurs.

Nous aurions espéré un plus grand nombre de visiteurs, mais nous allons réfléchir à nos erreurs, et nous attendons vos remarques constructives pour que l'on puisse améliorer cette Foire de la Saint Pierre.

Nous voulons remercier la mobilisation de chacun, ainsi que les communes du canton qui se sont prêtées à cette animation, et, la Maison du Tourisme de Corps pour son aide.

Nous vous rappellerons l'adresse internet : www.AAECCorps@gmail.com



Ce week-end a accueilli 320 personnes, sur les deux jours (samedi après-midi, dimanche matin et une petite partie du dimanche après-midi).

Le dimanche après-midi a été écourté par une averse, ce qui a précipité les exposants à plier bagages et les visiteurs à partir, hélas!!

Au final, le bilan est plutôt positif dans le sens où cette première manifestation a permis de renouer avec la tradition et surtout de permettre aux adhérents de se faire connaître dans leur canton. Nous sommes assez satisfaits de

Actualités

LA BOULE DU CHAMOIS

sous-championne de France F.S.C.F.

C'est sous une température caniculaire, que la Commission Fédérale Nationale F.S.C.F., présidée par Georges BOUFFARD, avec l'appui du Cercle bouliste de SAINT PRIEST EN-JAREZ, a accueilli les 20,21 et 22 juin dernier, les 61èmes Championnat de France Bouliste de LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE (Fédération qui fête cette année son 110^{ème} anniversaire)



Le Maire Jean-Michel PAUZE, aidé des Services techniques municipaux, le Président du Club Jean-Marc BERTHOLLET et tous les bénévoles, ont accueilli près de 600 compétiteurs, venus de tout l'hexagone, répartis dans 6 catégories : Nationale, 3^{ème} et 4^{ème} division, Féminines, Cadets et Vétérans. Alors qu'ils avaient atteint l'an dernier, à CORBELIN (Isère), les 1/4 de finales, s'inclinant devant les vainqueurs, l'équipe de la Boule du Chamois de CORPS, après un parcours de qualification dans l'Isère à DOMARIN, s'est hissée, à SAINT PRIEST EN-JAREZ (Loire) dans le carré d'honneur et est montée sur la seconde marche du podium.

Cette sympathique formation composée de René et Arlette GONTARD, Michel DUMAS, Pierre GONTARD et Georges BOUFFARD a réalisé un parcours exemplaire en catégorie 4^{ème} Division, mais elle devait s'incliner, non sans démeriter, lors de la partie finale.

Nos valeureux "Corpatus", hélas ! Lors de l'ultime partie ne renouvelèrent pas leurs prestations précédentes, après 7 parties jouées sous un soleil de plomb. Ils laissent échapper le titre national, face à une redoutable équipe de l'Amicale Boule de VOREPPE (Isère), supérieure aux points et plus accrocheuse.

Les résultats de ce Championnat de France :

Après s'être qualifié en poule avec l'équipe CHAVE de la Drôme,

1/8 de finales : GONTARD (Isère) bat BAECHELER (Yonne) par 11 à 10 1/4 de finales :

GONTARD bat PEDRO (Rhône) par 11 à 1 1/2 finales : GONTARD bat MOUNIER (Loire) par

11 à 1 Finale : CORONET (A.B. de Voreppe - Isère) bat GONTARD (Boule du Chamois CORPS - Isère).

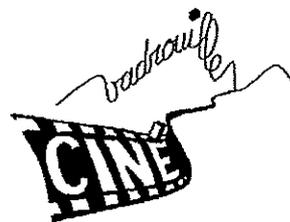
Il faut également signaler, que lors de la présentation des équipes finalistes et du défilé, le plus ancien joueur-compétiteur, en l'occurrence René GONTARD (81 printemps) a reçu des mains du plus jeune participant Quentin GRILLET (12 ans), un challenge bouliste et cadeau -souvenir.

C'est tout à l'honneur du village et du canton de CORPS, le Club bouliste de la Boule du Chamois, si cher à son Président Pierre BAUDUIN, auquel nous nous associons pour leur transmettre nos bien sincères et vives amitiés sportives et leur souhaiter une longue continuation pour l'animation locale à venir, d'une région touristique du Sud-Isère où il fait bon vivre.

BRAVO et encore félicitations à cette équipe finaliste très attachante.

Actualités

Ciné vadrouille vous informe :
En plein été, à l'heure où les bénévoles de "ciné vadrouille" sont en vacances de projections, c'est le moment des bilans!



A Corps, Le 16 mai, nous avons projeté *"La Môme"*. Nous nous attendions à un raz de marée mais que nenni... Les causes en sont sans doute multiples : film déjà vu en salle, déjà présenté sur les chaînes cryptées, déjà sorti en DVD... Cependant nous avons accueilli des spectateurs jamais vus aux séances habituelles de **Ciné Vadrouille** et nous en étions forts contents.

Ce fut le cas également pour *"le Renard et l'enfant"*. A Corps comme ailleurs, la salle était archi comble et le nombre d'entrées a largement dépassé le nombre habituel. (597 sur l'ensemble du circuit, 93 à Corps alors que notre moyenne tourne plutôt autour de 25) Quant aux *"Ch'tis"* succès national inattendu dont le nombre d'entrées a dépassé tous les chiffres de la *Grande Vadrouille* et du *Titanic*, il a fait un score moindre (483 sur le circuit, et 39 à Corps). Aucun sociologue n'explique ce phénomène de façon satisfaisante : morosité ambiante, envie de rire donc. Concrètement cela permet et permettra à certaines salles ayant fait le plein avec ces films d'envisager leur avenir de façon plus sereine. Compte tenu du mode de fonctionnement du cinéma français, cela permettra également à des productions plus modestes d'exister, et quelque part c'est tant mieux pour le cinéma en général... En effet une partie des recettes engrangées est remise directement en circulation pour l'ensemble du cinéma français via le CNC (centre national cinématographique).

Pour notre circuit itinérant uniquement basé sur le bénévolat, faire "du chiffre" n'est pas un but. Mais même si cela est plus agréable de voir nos salles pleines, nous préférerions pouvoir par notre action faire découvrir un cinéma plus dans l'esprit de "l'art et essai".

La manifestation *"Cinévadrouille autour du monde"* s'est déroulée fin mai avec une participation supérieure de 40% par rapport à l'année précédente. Entre autre pour le dernier soir, la projection de *"Momo le doyen"* superbe documentaire autour d'un saxophoniste Guinéen. La projection a été suivie d'un buffet préparé par l'association *"les mamans africaines"* de La Mure. Notre équipe mobilisée sur cet événement depuis l'automne 2007 pour présenter à notre public une sélection du *"nec plus ultra"* de la production du monde, est bien sûr ravie de cette participation et espère avoir satisfait votre curiosité et nous pensons que vous y aurez été sensibles.

Parallèlement, notre partenariat avec le *"Théâtre de la lune"* d'Entraigues autour du thème mineurs/paysans s'est poursuivi et achevé pour cette première phase par la projection, au ciné théâtre de La Mure dans le cadre du festival des *"MONTAGN'ARTS"* du film documentaire *"CHARBONS ARDENTS"*: de Jean- Michel CARRE Celui-ci était présent pour mener un débat qui s'est avéré fort enrichissant. Ce partenariat se poursuivra à l'automne autour des 90 ans de l'armistice de 1918, pour le moment le film n'est pas encore choisi.

ECOLE ET CINEMA :

Dès la mi-octobre nous reprendrons l'initiative qui se poursuit depuis plusieurs années en étroite collaboration avec les enseignants de Corps, la Salle en Beaumont, et le Valbonnais. Le programme pour l'année est fixé et sera aussi varié que les années précédentes. Nous commencerons par le très beau film d'animation français de Grégoire Soltareff et Serge Elissade *"U"*.

Dès septembre, nous reprendrons les projections mensuelles. Nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de vous donner le programme, mais comme d'habitude vous serez informés par affichage.

Comptant sur votre fidélité,
l'équipe de "Ciné Vadrouille"

AOÛT 2008

Vendredi 1er : Concert de Alain-Noël Gentil au Sanctuaire de Notre Dame de la Salette à 20h30

Samedi 2 : Tombola Médiathèque de Corps à 11 H

Samedi 2 : Base nautique du lac du Sautet « DJ Jous ».

Soirée dansante à partir de 21h. Gratuit.

Dimanche 3 : Repas Champêtre organisé par Lou Peyraguè aux Côtes de Corps.
Renseignements au : 0476 300 429

Dimanche 3 : La Corpoise organisée par F.C.S.I. Rallye VTT plusieurs parcours au choix dont un pédestre. Renseignements M.T au : 0476 300 385

Lundi 4 : « Max et les ogres » Conte musical gratuit pour petits et grands
Festival off des Nuits Musicales A 17h30 Salle des fêtes de Corps.

Jedi 7 : « Orchestre des Pays de Savoie » Festival des Nuits Musicales
21h Eglise de Corps

Vendredi 8 : 17h00 Challenge RIVIERE (Sociétaires)

Vendredi 8 : Ensemble folklorique « Plaï » (Ukraine) Sanctuaire de Notre Dame de La Salette à 16h Renseignements au : 0476 300 011

Vendredi 8 : « La Nuit Arabe » Festival off des Nuits Musicales lecture spectacle 21h Salle des Fêtes

Dimanche 10 : 13h30 Challenge du Souvenir 16 Doublettes (3-4) Clos des Marronniers

Dimanche 10 : Challenge des grimpeurs organisé par U.C.VO. Corps – La Salette Renseignements au : 0476 304 316

Dimanche 10 : Vogue organisée par C.F.A à ST Laurent en BT.
Renseignements au : 0476 304 236

Dimanche 12 : Base nautique du lac du Sautet « Tambours du Val » Festival off des Nuits Musicales animation musicale gratuite à partir de 18h jusqu'à 20h.
Percussions « type Africain. Marché du terroir (sous réserve). Renseignements : 0476 300 201

Mi-Août : Tournoi de Tennis organisé par le Tennis Club de Corps.
Renseignements M.T au : 0476 300 385

Mercredi 13 : « Duo Piano Violoncelle » Nuits Musicales 21h Eglise de Corps

Mercredi 13 : Octet St Jean Damascène de l'opéra Stara-Zagora (Bulgarie).
Chants a capella orthodoxes et profanes du 19e siècle. Sanctuaire de Notre Dame de La Salette à 16h. Renseignements au 0476 300 011

Jedi 14 : Amadéa : Vente Artisanat Malgache toute la journée Parking Prayer Rens au : 0476 300 385

Jedi 14 et Vend 15 : Vogue organisée par la municipalité à La Salle en BT. Rens. au : 0476 304 039

Vendredi 15 : Fête du lac du Sautet : Traversée du lac à la nage à 11h, jeux d'enfants, animations sur la plage, feu d'artifices à 22h et bal gratuit. Renseignements Communauté de Communes du Pays de Corps au : 0476 300 571 ou Base Nautique au : 0476 300 201

Samedi 16 : 13h30 Challenge GUEYDAN Clos des Marronniers

Samedi 16 et Dim 17 : Challenge des Grimpeurs organisé par U.C.V.O : Valbonnais – Beaumont.
Renseignements au : 0476 304 316

Dimanche 24 : 13h30 Challenge Boule du Chamois 16 Doublettes (4^e division)

Vendredi 29 : 20h30 « Montagne au Corps » Rencontres autour de la montagne Jean-Mi Asselin présente Patrick Berhault autour d'un film et interview Salle de la Mairie Renseignements au : 0476 300 385

SEPTEMBRE 2008

Samedi 6 : Raid Souloise organisé par l'A.D.T. Raid aventure par équipe de deux. Au programme VTT, course orientation, canoë... Renseignements au : 0476 300 457 ou 0476 300 385 ou www.raidsouloise.com

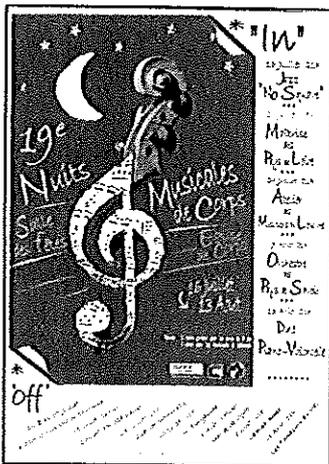
Samedi 13 et Dim 14 : Rallye orga. Ecurie du BT. Rens au : 0476 309 795

Dimanche 28 : Concours de Belote organisé par F.R.B à ST Michel en BT. Rens. au : 0476 304 216

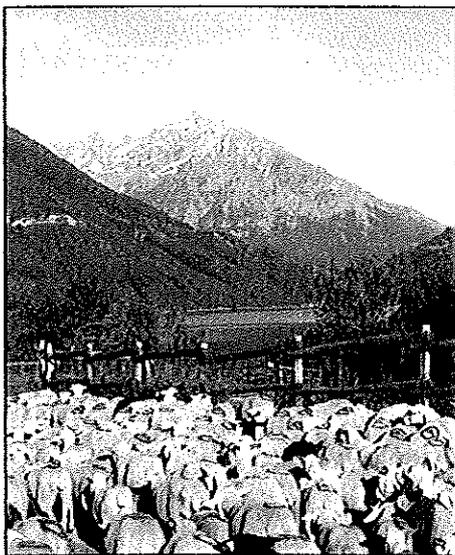
CONTE MUSICAL
pour petits et grands
MAX ET LES OGRES
Quintette à vent



Le 4 Août
A 17H30
Salle des Fêtes de Corps
Spécialement préparé par
Le Mouvement de Corps
Pays de Corps



LA TRANSHUMANCE

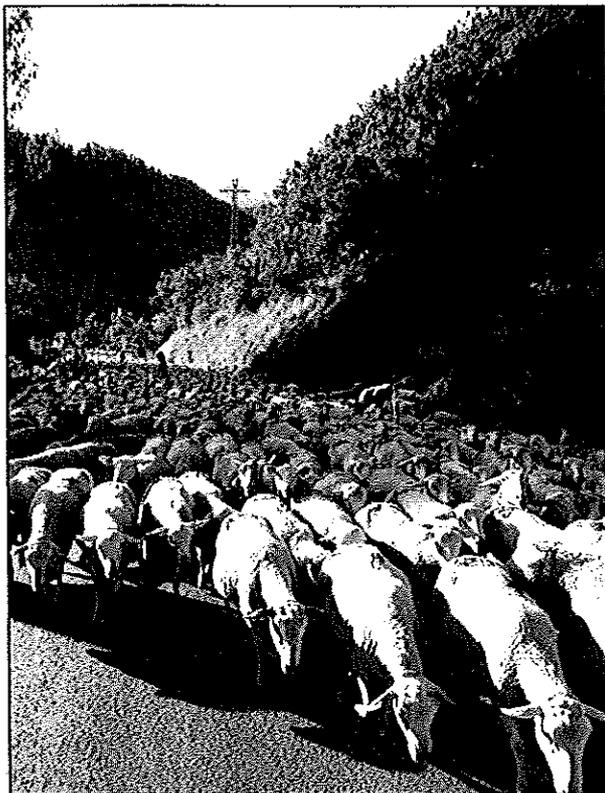


La transhumance, du latin *trans* (de l'autre côté) et *humus* (la terre, le pays), est la migration périodique d'une part du bétail (bovidés ou équidés) de la plaine vers la montagne ou de la montagne vers la plaine, d'autre part des abeilles d'une région florale à une autre, et ce en fonction des conditions climatiques et donc de la saison.

LES TYPES DE TRANSHUMANCE

En ce qui concerne le bétail, on distingue deux types de transhumance :

- La *transhumance estivale* (ou *transhumance normale*), qui est la montée aux alpages de montagne, des troupeaux originaires des basses plaines (en Suisse, on parle de *inalpe*).
- La *transhumance hivernale* (ou *transhumance inverse*), qui est le fait de troupeaux de montagne, lesquels, l'hiver venu, fuient les rigueurs du climat montagnard en descendant vers les plaines tempérées (en Suisse, on parle de *désalpe*).
- En Europe, l'estive dure en général de fin mai à mi octobre.



HISTORIQUE

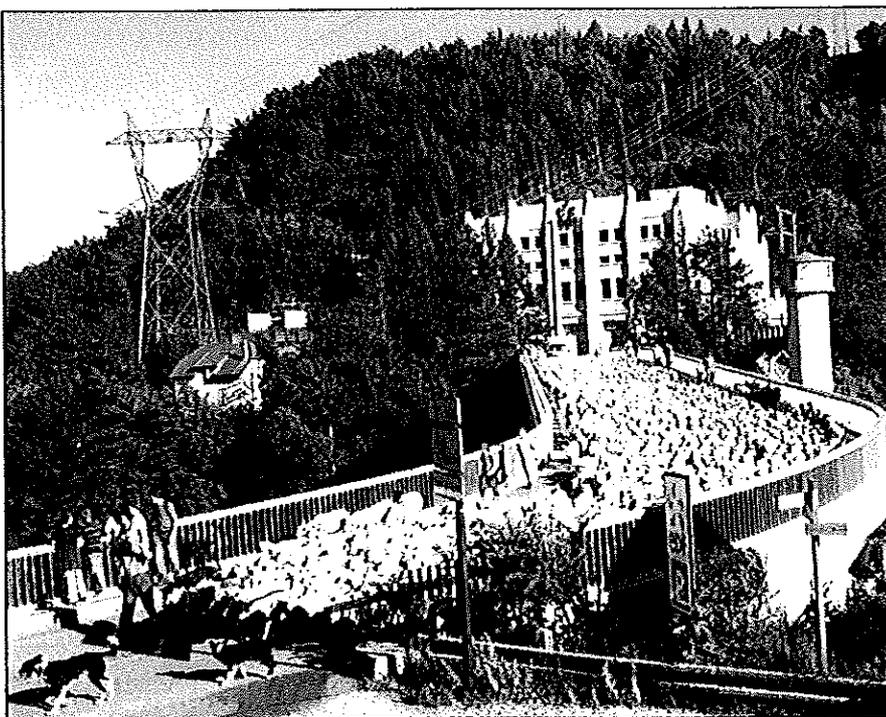
Emergence de la grande transhumance en Provence

La transhumance qu'on connaît actuellement en Provence est une pratique relativement récente. A l'origine, ce sont les troupeaux montagnards qui descendent vers la plaine, chassés par l'hiver. Ce n'est qu'à partir du XIV^e siècle que les troupeaux de plaine à la recherche de nouveaux pâturages, commencent à transhumer vers la haute montagne pour l'estive.

Les archives du Comté de Nice font état de contrats passés au début du XIV^e siècle, entre des montagnards et des éleveurs de basse Provence. Les premiers ayant rapporté au pays les troupeaux des seconds. C'est à partir de 1325

que l'on voit des éleveurs envoyer en commun de gros troupeaux (de près de 2000 têtes) vers les pâturages de haute montagne. Dans un premier temps, cette transhumance sera perçue par beaucoup comme de la concurrence pour les élevages de montagne (Musset, 1986). Dans *Sociétés paysannes*, Henri Mendras citait ce conflit de pouvoir comme illustration d'un processus d'installation d'un équilibre entre ressources naturelles et exigences sociales (Mendras, 1976).

De nombreux actes notariaux parus après 1380 témoignent de ce mode de transhumance. Au XV^e siècle, la grande transhumance, longtemps réservée aux troupeaux des grandes familles et des éleveurs riches, se démocratise. L'estivage des moutons devient massif. À partir de 1450 chaque année entre 40 000 et 50 000 moutons quittent Aix-en-Provence et ses alentours pour les alpages (Leydet, 1982). À partir de là, la grande transhumance ne cessera de s'étendre vers le nord.



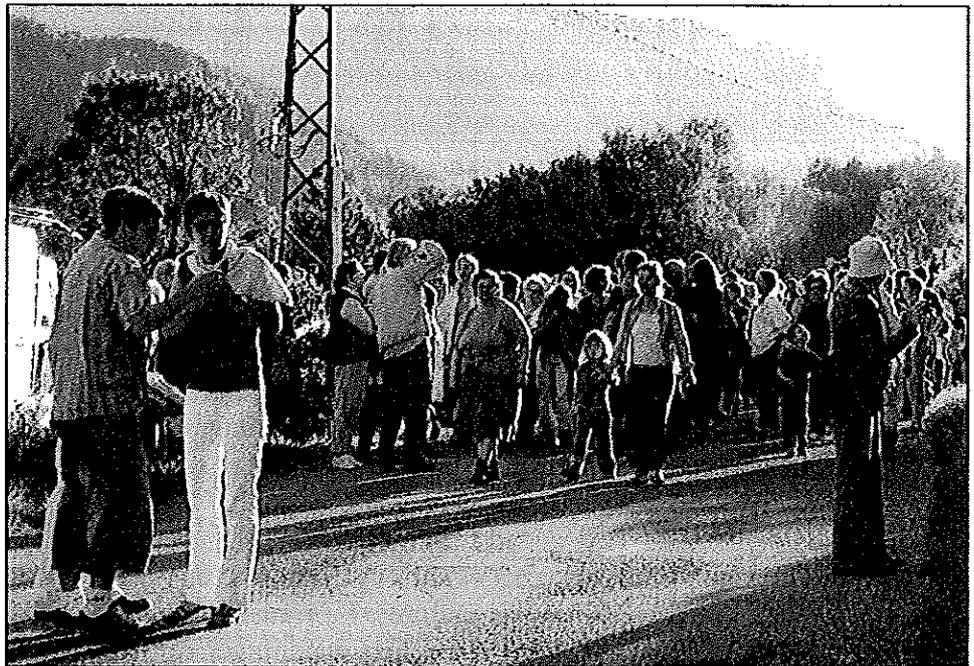
La grande transhumance ne peut plus alors être résumée à un acte de circulation, elle devient un véritable circuit commercial. Nous assistons à une sorte de « marchandisation » des estives. Le plus souvent, les éleveurs provençaux traitent avec des intermédiaires qui jouent un rôle très important dans le « marché de l'estive ». Ce sont eux qui acheminent les troupeaux vers les alpages. Ce sont eux également qui assurent la police des transhumances. Ils se mettent à la tête du rassemblement de plusieurs dizaines de milliers de moutons qu'ils prennent en charge jusqu'aux alpages. On assiste ainsi, à l'émergence de professionnels de la transhumance qui à certaines périodes jouiront d'un quasi-monopole de l'activité (Coulet, 1986).

Depuis le XIX^e siècle

À la fin du XVIII^e siècle la race Mérinos d'Arles (croisement du Mérinos espagnol avec la race Cravenne), très adaptée à une existence rustique, apparaît en France, la production ovine s'améliore.

Au XIX^e siècle le pastoralisme et la grande transhumance sont très importants. La rentabilité faible est contrebalancée par des troupeaux de grands effectifs. 400 000 moutons transhument de Basse Provence vers les hautes vallées des Alpes du Sud. La Crau et la Camargue, dont les sols sont pauvres, offrent de nombreux parcours loués à bas prix. Dans les garrigues de Montpellier, la céréaliculture et élevages extensifs de moutons sont associés. Les grands transhumants ont des phases de progression et de régression, liées, jusqu'au XIX^e siècle, à la demande en laine.

Dans l'intervalle des XIX^e et XX^e siècles, on distingue, en France, trois périodes principales. Autour de 1850, la France atteint un pic démographique et l'élevage de mouton connaît un maximum. Après 1860, alors que la laine est le principal produit de l'élevage ovin, la suppression des droits de douanes entraîne la chute du cours de la laine. En même temps l'urbanisation croissante induit une plus forte demande de production



de viande. Ces deux phénomènes conduisent à une conversion de la production vers celle de la viande et à un fort recul de la production ovine (Coste, 1986). Les gros propriétaires terriens réduisent les effectifs et se tournent vers d'autres cultures (notamment la vigne).

De 1852 à 1955, le nombre de brebis mères passe de plus de 33 millions à seulement 8 millions. Au lendemain de la seconde guerre mondiale les troupeaux du bas Languedoc sont rejetés sur les garrigues et pratiquent des transhumances courtes vers les Cévennes et le Larzac. Cependant la transhumance se maintient en basse Provence. En 1954, 350 000 moutons estivent dans les Alpes, dont trois cinquièmes originaires de Crau et de Camargue. Le transport par bétailières se généralise.

Entre 1870 et 1930, malgré la consommation croissante de viande, le cheptel français diminue de moitié. Son niveau minimum est atteint en 1950. Depuis 1950, cependant, la concurrence sur les terres s'accroît (lotissements, champs militaires, vergers, vignobles, stations de ski, etc.) avec pour conséquence un certain recul de l'agriculture, libérant ainsi de nombreux parcours pour les ovins. En 1935, un troupeau sur dix transhumait encore (soit un million de bêtes). En 1960 seules 600 000 bêtes prennent encore la route, 350 000 vers les Alpes, 200 000 vers les Pyrénées et 50 000 vers le massif central. Les années 1960 et 1970 voient une politique productiviste (Mendras 1984 ; Duby, 1977). Entre 1955 et 1980, le nombre de brebis mères passe de 6 millions à 8 millions et la production de viande d'agneau progresse de 60%. La consommation de viande, qui double pendant cette période, était alors assurée à 80% par la production française. Une forte spécialisation des espaces conduit à la création de bassins de production.



La grande transhumance se maintient dans les Alpes mais décline considérablement dans le Massif Central et les Pyrénées. Partout, la longueur des transhumances diminue et l'élevage tend à une sédentarisation incitée par les pouvoirs publics. C'est la transhumance hivernale descendante qui décline le plus vite. Les bergers abandonnent les déplacements lointains vers les plaines qui sont occupées par d'autres cultures et ils cherchent à augmenter le pâturage dans les régions alpines et préalpines.

A partir de 1982, l'élevage ovin est à nouveau en recul. Depuis 1980, le cheptel

ne cesse de diminuer. La production régresse fortement et les importations augmentent. Alors que la consommation de viande ovine ne cesse d'augmenter, le cheptel perd plus d'un million de têtes en dix ans et la production de viande baisse régulièrement. La consommation est alors satisfaite par un recours massif à l'importation, principalement en provenance du Royaume-Uni, d'Irlande, de Nouvelle-Zélande et d'Australie. A partir de 1985, alors que la Politique agricole commune (PAC) européenne incitait à la réduction des coûts de structure, la relative défaite des systèmes intensifs d'élevage ovin conduit à un retour au modèle extensif. Extensif, mais centralisé (12% du cheptel national est regroupé en Provence) et fortement spécialisé. Lorsque les exploitations se diversifient, c'est presque exclusivement pour adjoindre à l'élevage, la culture du foin complémentaire. Dans nombre de cas, la culture du foin supplante d'ailleurs la production ovine en termes de revenu pour l'exploitation.

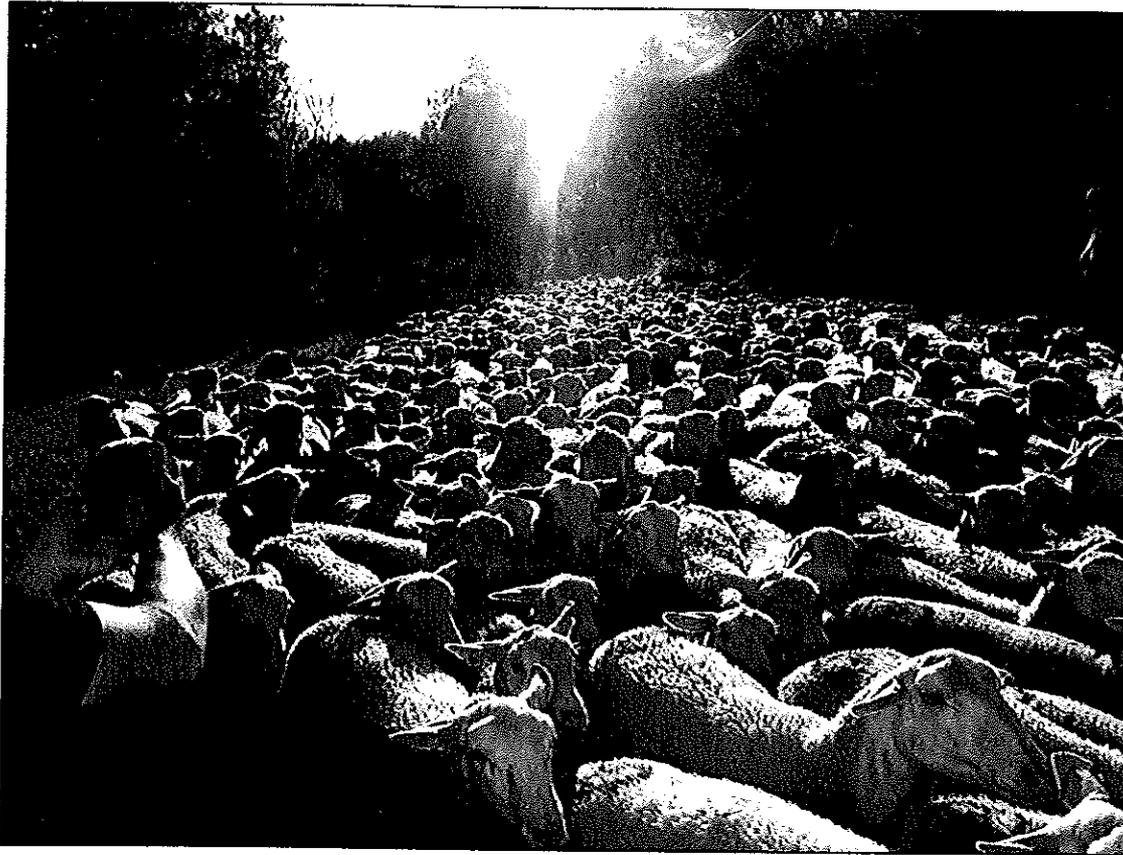
Les milieux naturels et anciens alpages et pâturages ont souvent été fragmentés par des routes, autoroutes, voies ferrées, propriété privées, ou des cultures. La transhumance des troupeaux doit donc souvent pour partie se faire en camion. C'est pourquoi il faut encourager les quelques-uns qui font encore la route à pied.

Les fêtes de la transhumance

La transhumance est un moment de l'année qui concerne de nombreux éleveurs et c'est l'occasion pour ces derniers de se retrouver dans une ambiance festive. Aujourd'hui encore, la période de la transhumance (inalpe et/ou désalpe) est souvent marquée par des animations locales, qu'il s'agisse de faire revivre les coutumes et traditions ancestrales (culinaires, artisanat, etc...).



LE PASTORALISME



Le pastoralisme décrit la relation interdépendante entre les éleveurs, leurs troupeaux de ruminants et leur biotope. Cette relation débute il y a environ 10 000 ans avec la domestication de certains animaux à l'instinct grégaire.

Économiquement et socialement très important dans les sociétés rurales ou primitives, le pastoralisme a décliné dans le monde occidental avec l'exode rural et l'agriculture

industrielle. En France, l'activité pastorale a existé au XIXe siècle dans les régions de grande culture. Aujourd'hui, elle se confine essentiellement aux zones d'accès difficile où les grandes cultures n'ont pas leur place.

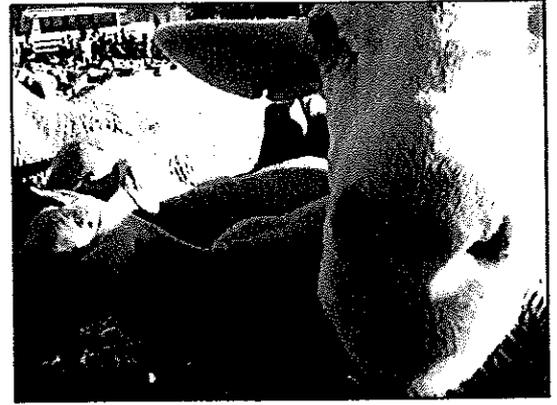
Une des spécificités du pastoralisme est la transhumance, qui voit le déplacement ou le transport du bétail de la plaine à la montagne au printemps et de la montagne à la plaine en automne. Les zones d'altitude où le bétail pâture à la belle saison sont dites *alpages* dans le Massif Alpin, *montagnes* dans le Massif Central et *estives* dans le Massif Pyrénéen.

Le pastoralisme en zone de montagne connaît un recul continu, la pression du tourisme conduit beaucoup d'éleveurs à se tourner vers des activités touristiques, plus lucratives. Paradoxalement, c'est le pastoralisme qui représente l'un des attraits touristiques majeurs de ces régions.



Les pratiques pastorales

En montagne, les bergers gèrent la ressource fourragère en déplaçant le cheptel tout au long de l'année. D'octobre à juin, les troupeaux séjournent au point le plus bas de l'exploitation. Au printemps, les bêtes sont conduites dans les zones intermédiaires de moyenne montagne, de 1000 à 1500 m. En été, les troupeaux montent aux estives, au delà de 1500 m d'altitude, pour regagner la moyenne montagne à l'automne et retourner à l'exploitation pour l'hiver.



L'évolution du pastoralisme

Le chien Montagne des Pyrénées (dit aussi Patou) est un chien de protection de troupeau.

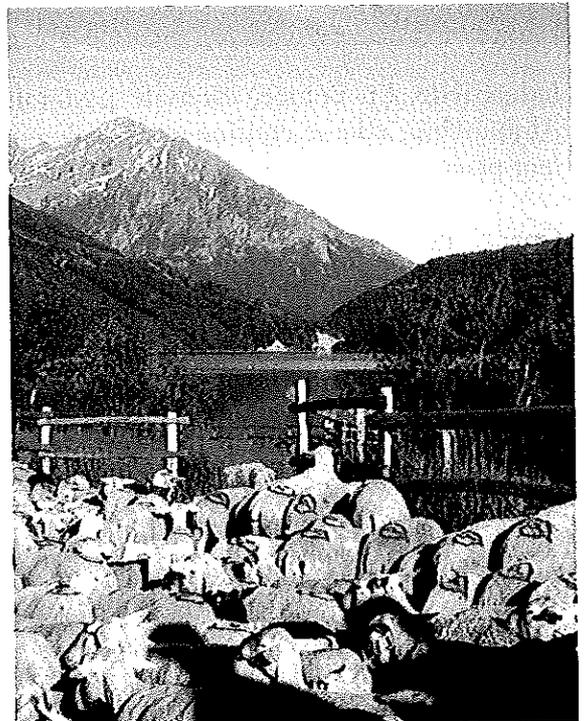
Le recul du pastoralisme induit une modification des pratiques. Dans les Pyrénées, le déplacement des troupeaux se fait de plus en plus directement de l'exploitation de la vallée à l'estive. Les troupeaux, moins nombreux, n'ont plus besoin de gérer les herbages aussi finement que par le passé. La zone intermédiaire, escarpée et plus pentue, est alors abandonnée au profit des zones plus dégagées de la

vallée et de l'estive. C'est pourtant cette zone qui est la plus sensible car elle s'enfriche beaucoup plus vite que les prairies d'estive, endormies par la neige.

Les conséquences environnementales

L'abandon des zones intermédiaires conduit à leur fermeture progressive. Contrairement à une opinion répandue, le retour du boisement sauvage ne conduit pas à une réapparition de la forêt initiale. On voit au contraire taillis et broussailles reconquérir ces sites abandonnés par les troupeaux. Les bergers disent : *la montagne est salie*. Cette évolution est difficilement réversible car les bêtes refusent de pacager sur des prairies embroussaillées, l'herbe y est moins abondante et l'ombre inquiète les animaux. Les conséquences environnementales ne sont pas négligeables.

- La plus visible est la modification des paysages ancestraux de la montagne, avec une densification de la zone de moyenne montagne qui étouffe progressivement les villages, accentuant la pression menaçante de la forêt et dégradant l'équilibre visuel des paysages.
- L'absence de l'entretien assuré par les troupeaux induit une fragilisation du milieu : réduction de la diversité végétale et animale (et non l'inverse comme on le suppose à tort en constatant un retour à l'état sauvage d'un paysage), car les espèces vivant dans un milieu ouvert disparaissent.
- Les zones fermées et embroussaillées sont plus vulnérables aux incendies, les risques d'avalanches y sont également plus nombreux.
- Les voies d'accès, inutilisées, deviennent inaccessibles aux randonneurs.



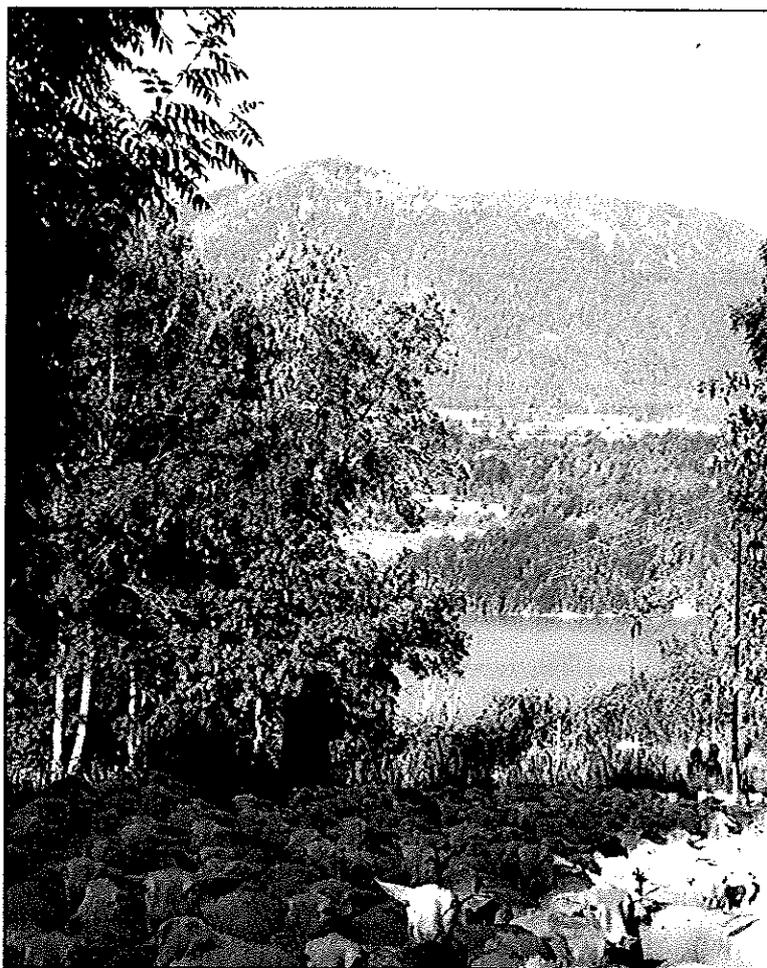
Le maintien du pastoralisme

Les communautés locales ont compris l'intérêt du maintien de l'activité pastorale.

- Celle-ci permet de conserver des emplois locaux dans des zones peu urbanisées et rarement industrialisées.
- Elle conserve la qualité du paysage avec en corollaire la conservation de son attrait touristique.
- Elle assure un entretien continu qui évite les investissements lourds engendrés par les sinistres.

Cette prise de conscience a conduit à des mesures diverses selon les besoins des massifs :

- Rénovation et mise à disposition des cabanes pastorales.
- Réhabilitation des granges.
- Projets collectifs de débroussaillage.
- Contrats de gestion et soutien financier des agriculteurs qui assurent le débroussaillage et



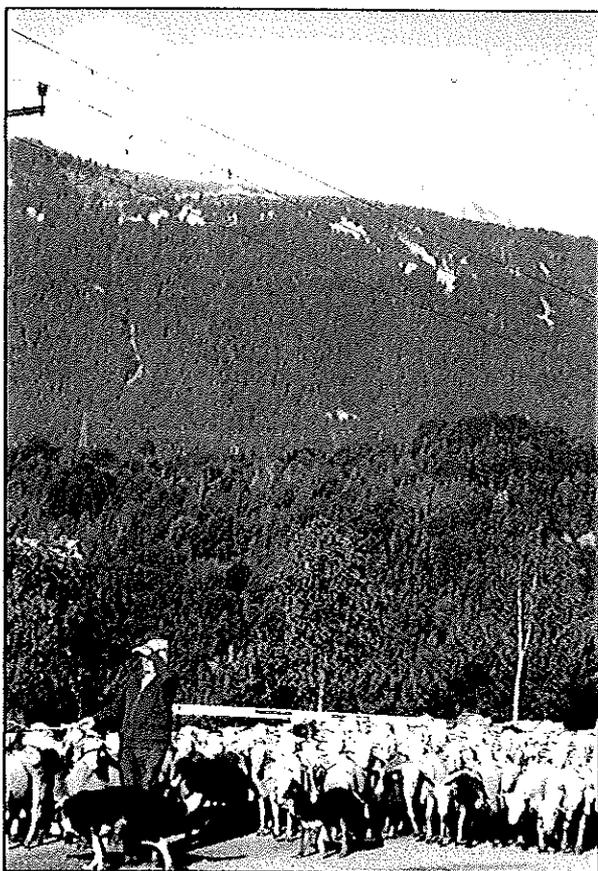
l'entretien des prairies de fauche.

- Organisation de l'héliportage du matériel des bergers jusqu'aux estives.

DEFINITION DE L'ESTIVE

Sens temporel

Dans le monde pastoral français, l'estive est la période de l'année où les troupeaux paissent sur les pâturages de montagne. Cette période correspond à la repousse des herbages d'altitude et au moment où les troupeaux sont chassés des espaces de basse altitude pour laisser place à d'autres types de culture (en Provence, en particulier, le foin). L'estive culmine au mois d'août, lorsque les troupeaux accèdent aux altitudes les plus élevées. Elle prend fin lorsque les pâturages de montagne ont été exploités et que le froid renvoie les troupeaux dans la vallée et la plaine.

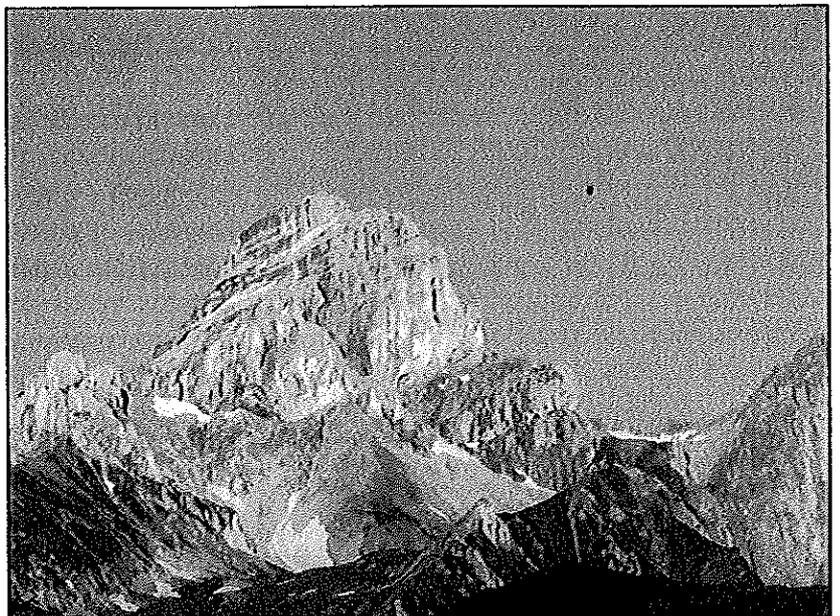


Sens spatial Par extension, le parler vernaculaire donne au terme *estive* les sens de pâturage ou quartier de montagne et de pratiques liées à la garde du troupeau en montagne. Les troupeaux venus de la plaine sont menés à l'*estive* (sur la montagne où ils seront gardés durant la période estivale) au moyen de la transhumance ascendante à pied ou, plus souvent, par bétailières. Ils quittent l'*estive* par le même moyen (dit alors transhumance descendante) pour retrouver les parcours de plaine et les prairies de basse altitude.



L'estivage La pratique qui consiste à mener le troupeau à l'estive a pour nom *estivage*. L'estivage, comme la transhumance, est lié à un mode d'élevage extensif : les troupeaux paissent sur de larges étendues. Ce mode d'élevage est aussi nommé *pastoralisme*.

Géographie de l'estivage Le terme *estive* prend des acceptions diverses et variables suivant les régions. Le terme est fréquemment utilisé dans les massifs montagneux des Pyrénées et du Massif central. Dans les Pyrénées, les estives sont des pâturages d'altitude. Elles sont constituées de prairies naturelles permanentes. On parle d'estive lorsque la surface du pâturage est d'un seul tenant et supérieure à 10 ha. Dans les Alpes et en Provence, on parle d'« alpe », d'« alpage » ou de « montagne », termes propres à cette région ; l'alpage y a les mêmes fonctions que l'estive dans les Pyrénées et dans le Massif Central.



METIER : BERGER

Un **berger** (une **bergère**) est une personne chargée de guider et de prendre soin des troupeaux de moutons (quand il n'y a pas de complément de nom, il s'agit toujours de troupeaux de moutons), ou par extension de bétail (ex : berger de vache), dans les prairies ou les zones montagneuses ; elle est souvent aidée par un chien de berger. Le mot vient du latin *berbex*, *brebis*.

Il s'agit d'un des métiers les plus anciens de la planète, les premiers bergers étant apparus il y a environ 10 000 ans en Asie mineure. Les moutons étaient élevés pour leur lait, leur viande, leur cuir et surtout pour leur laine. Au cours du millénaire suivant, les moutons et l'art du berger (pastoralisme, transhumance) se répandirent à travers l'Europe et l'Asie.

Dans l'art et l'iconographie, le berger ou la bergère sont très souvent représentés avec leur attribut traditionnel, la houlette qui est une canne spécifique, mais on parle aussi du bâton de berger.



Les bergers ne se sont implantés durablement que dans certaines régions : dans les zones de basse altitude ou les vallées fluviales, il était beaucoup plus profitable de cultiver du blé et d'autres céréales plutôt que de laisser paître les troupeaux : l'élevage des moutons se confina alors essentiellement aux zones accidentées et montagneuses.

Ce qui fait le propre de la profession c'est bien sûr d'être en montagne, avec des brebis, deux ou trois chiens et c'est tout.

Le matin il faut savoir se lever tôt (en été parfois à 5h30), soigner les bêtes qui en ont besoin et ensuite les envoyer pâturer. Le travail consiste à orienter le troupeau en fonction du temps qu'il fait et de la ressource disponible (en suivant les conseils de l'éleveur propriétaire). En principe seulement quelques interventions sont nécessaires pendant le temps de pâturage. Aux heures les plus chaudes de la journée, les brebis chôment. Le berger les fait repartir en fin d'après midi et elles pâturent jusque dans la soirée.

La patience et le sens de l'observation sont indispensables, mais aussi le goût du travail physique à l'extérieur, même par mauvais temps. On ne devient pas berger du jour au lendemain, il faut être modeste mais néanmoins déterminé !

CHAMPOLEON : MAISON DU BERGER

L'une des vieilles maisons du haut des Borels est devenue la *Maison du berger*. « À l'interface entre le tourisme, la culture, l'environnement et le pastoralisme, la maison du berger est un véritable outil pour la profession et pour les acteurs de la montagne. C'est l'héritage de toute une culture qui est réuni au sein de ce lieu pour comprendre, découvrir, transmettre, échanger, développer, valoriser... le métier de berger. C'est un lieu d'accueil où chaque visiteur trouve son intérêt, qu'il soit simple curieux ou professionnel du pastoralisme alpin ».



Pierre Mélet, berger et écrivain

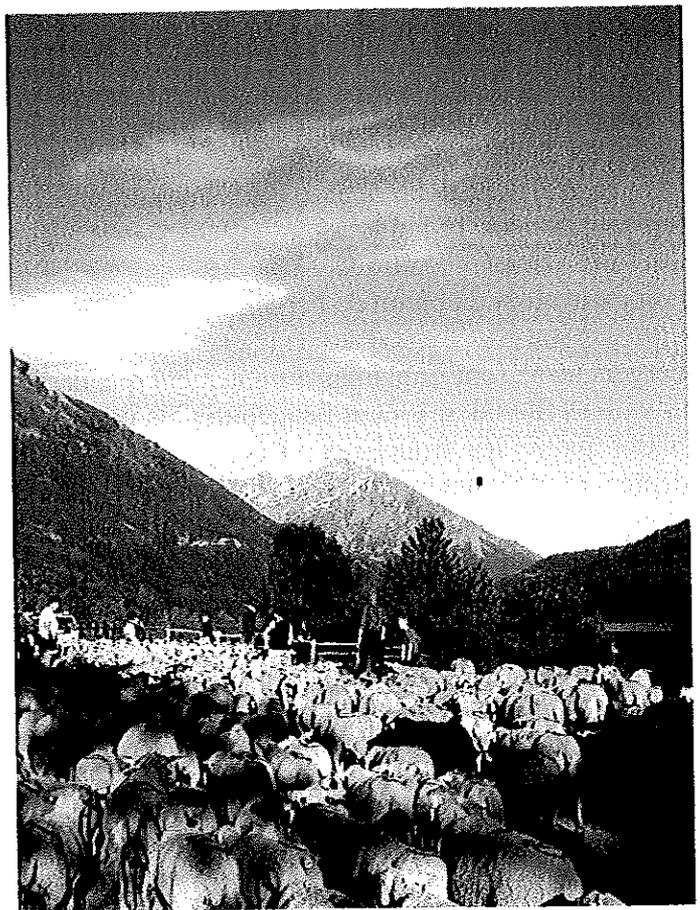
Ouverte le 9 juin 2007 et inaugurée le 27 octobre 2007, son histoire remonte à 1991 au décès de *Pierre Mélet*, assistant berger, écrivain et ancien maire d'Antonaves, qui légua ses biens à la commune de Champoléon afin que soit réalisée une *Maison du berger*. Avec ce legs, la commune achète une ancienne ferme, la maison *Pourroy*, qui accueille aujourd'hui la *Maison du berger* après un an et demi de travaux.

À la fois lieu d'échanges et de découverte du métier de berger, centre d'interprétation des cultures pastorales alpines, la *Maison du berger* allie tradition et modernité : la bâtisse ancienne, rénovée dans le respect des techniques d'antan, accueille deux expositions faisant appel aux techniques moderne de la vidéo et du DVD interactifs.

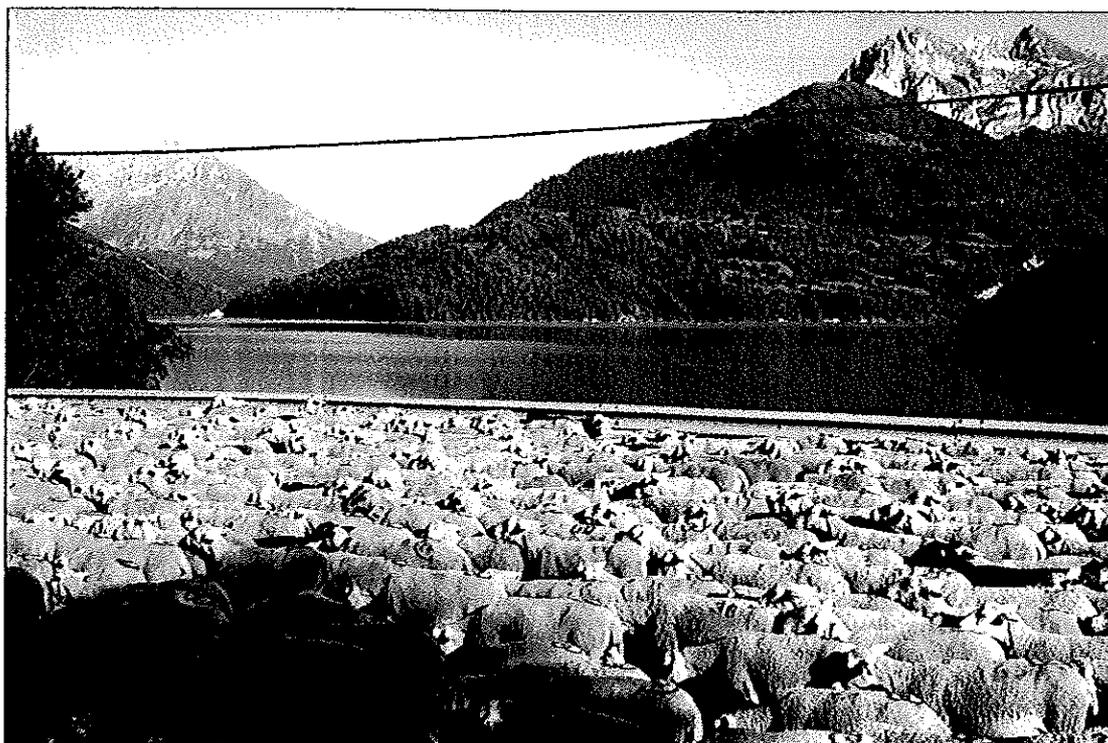
Au rez-de-chaussée, le métier de berger est présenté avec ses outils, ses méthodes de travail, ses activités au fil des saisons.

Au premier étage, la vie en alpages est décrite avec ses obligations de gestion des espaces, les soins apportés aux animaux, la vie du berger dans la cabane. À l'accueil, également point d'information du Parc National des Écrins, une boutique propose livres et fascicules techniques, des vêtements de laine de mouton et des produits du terroir. Une deuxième tranche de travaux est prévue en 2008 pour la réalisation de bureaux, d'une salle de réunion et d'un centre de ressources réunissant de nombreux documents.

LA FOIRE AUX TARDONS : L'élevage ovin est resté vivace et donne lieu à l'événement de l'année, en principe le 4 octobre, la *foire aux tardons*, ces agneaux nés au printemps et qui passent l'été aux alpages. Au delà des transactions discrètes, c'est un moment convivial de retrouvailles des champsaurins et gapençais qui barulent à travers le village et aiment à goûter l'agneau cuit au feu de bois sur la place devant la mairie. Cette foire date de moins d'une centaine d'années. Autrefois, elle avait lieu à Vallouise le 4 octobre de chaque année. Les éleveurs de Champoléon y amenaient leurs troupeaux par le Pas de la Cavale et le Col de l'Aup Martin, où l'armée s'employait à maintenir un sentier muletier en état au cas où. Mais une année, une poussée de fièvre aphteuse provoqua l'interdiction du déplacement par le préfet. Les éleveurs champoléards revendiquèrent donc et obtinrent l'autorisation d'avoir une foire également le 4 octobre, en concurrence donc avec celle de Vallouise qui finit par disparaître après la seconde guerre mondiale.



LA FÊTE DE LA TRANSHUMANCE A CORPS



La Mairie de Corps a organisé pour la première année une fête autour de la transhumance.

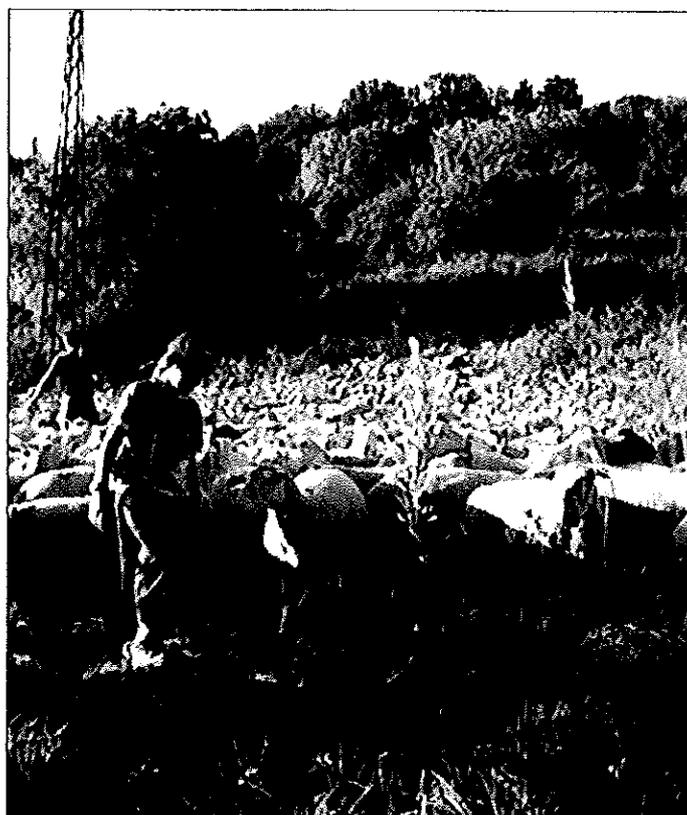
L'idée est partie d'une rencontre entre le Maire de Corps et un propriétaire ovin du Trièves, Mr Plançon, qui tous les ans traverse Corps pour acheminer son troupeau jusqu'aux alpages de la Salette.

Le rendez-vous fut pris pour célébrer ce passage le jeudi 19 juin lors de leur arrêt pour la nuit au bord du lac du Sautet. Toute la population était conviée pour aller à la rencontre des moutons arrivant de Mens et a pu les accompagner jusqu'à leur destination.

Le public, nombreux, a assisté au parcage des bêtes sous l'oeil vigilant des chiens et rencontrer les bergers afin de partager un moment de leur travail. Hervé Bougeard, Recteur du Sanctuaire de la Salette est venu bénir le troupeau. A cette occasion, il a rappelé le rôle essentiel de la nature. Un buffet campagnard a réuni tous les convives. Trois expositions sur le thème de la transhumance était présentées : des photos archives personnelles de Mr Plançon, des panneaux réalisés par le Sanctuaire et d'autres amenés par Mr Turc Sylvain dépendant du groupement de l'Alpage du Sénépi. Des producteurs locaux proposaient leurs produits (la Ferme de Rochebrune et la Distillerie Artisanale de la Salettina). La soirée s'est terminée autour du conteur Bruno Daudin.

Après une nuit de repos, les moutons ont pu reprendre leur route vers leur résidence estivale, où ils resteront jusqu'à la mi-octobre avant de regagner leur bergerie pour l'hiver.

Cette soirée fut une grande réussite et le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine.



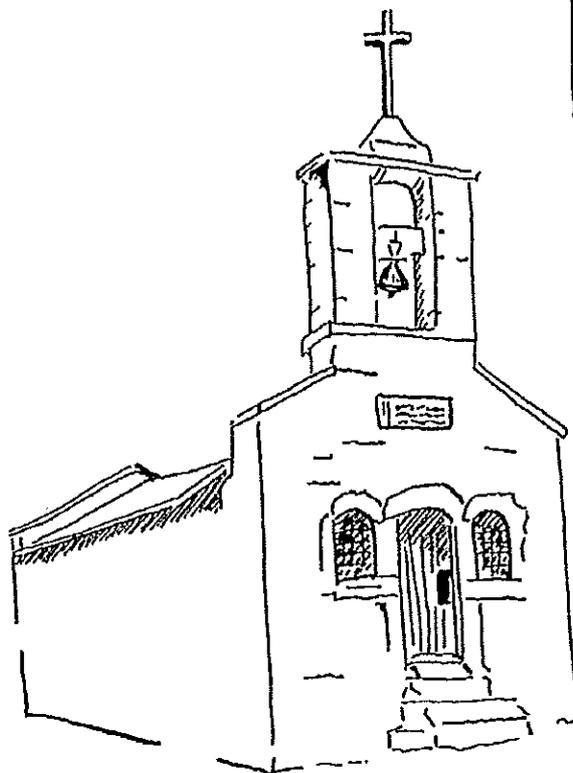
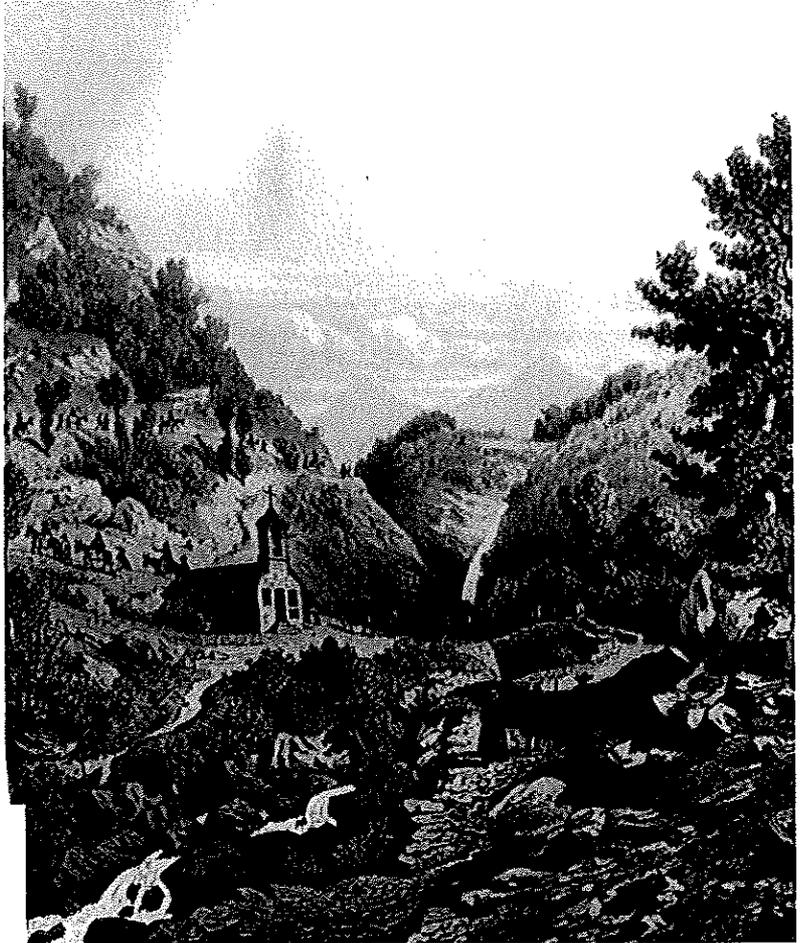
EGLISE AUXILLIAURE ND DES SEPT DOULEURS

Au lieu-dit GOURNIER

L'église de Gournier dédiée à Notre Dame des Sept Douleurs, existait déjà en 1685 ; la dédicace «des Sept Douleurs» n'est plus connue aujourd'hui (on la trouvait encore dans le Guide Bleu de 1937) et elle est remplacée par «de Gournier». (On ne confondra pas cette chapelle avec celle de même dédicace à La Salette et mieux connue aujourd'hui sous le nom de chapelle des Canadiens.)

Elle était rectangulaire et orientée vers le nord ouest ; son portail était surmonté d'un clocheton. On en trouvera des gravures dans Toytot, op.cit., p. 185 et en tête des Petit Corpatus n°136 et 153.

Elle se trouvait à l'extrémité nord-est de la commune, sur la route menant à La Salette, juste après



l'ancienne passerelle de Gournier (une centaine de mètre en amont du pont actuel) et sur la rive droite de la Sézia.

Équidistante des églises paroissiales de Corps et de La Salette, elle constitua pendant plusieurs décennies la halte traditionnelle des pèlerins montant à pied ou a dos de mulet au sanctuaire.

Des réparations furent faites en 1878 ; la passerelle fut emportée par le torrent en 1887.

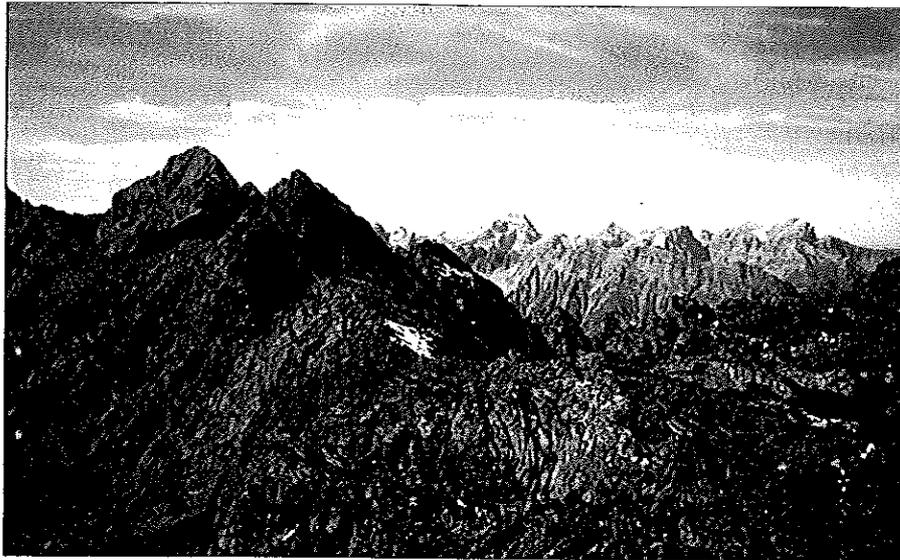
Cette chapelle fut encore citée en 1921 dans le dictionnaire topographique de l'Isère mais, menaçant ruine, elle fut démolie en 1932, lors de l'élargissement de la route de Corps à La Salette.

Le nom du lieu-dit Gournier a été pris par une famille de Corps qui y possédait des terres, les Ruynat, et il est encore porté aujourd'hui. Ci-dessous à gauche un croquis de Gérald Le Grand.

Chapelle Notre Dame de Gournier

Texte de Jean Gueydan

Novane derrière chez nous



Arêtes du Chaperon 2700m. Sur cette crête facile, la lave remontée des profondeurs des océans dans la nuit des temps enveloppe cette arête sur laquelle bondissent les chamois. On voit enfin chez nous, l'Obiou apparaît très près, maintenant, la vallée du Drac est bientôt en vue. Tiens du génepy ! En le ramassant je me rends compte que je découvre aussi le Dévoluy, décidément la fin de la balade sur le « valgo » touche à sa fin...

J'aime « mes montagnes » avec passion. Je les aime comme on aime ses racines, d'un amour instinctif, profond, invisible. Je les aime avec tous mes sens, avec mes yeux qui les voient, avec mon odorat qui les respire, avec mes oreilles qui en écoutent le silence, avec toute ma chair que les brises caressent. Les corbeaux des montagnes chantent dans le soleil, dans l'air bleu, dans l'air chaud, dans l'air léger des matinées claires. La nuit c'est le hibou qui fuit, tache noire qui passe à travers l'espace noir, et, réjoui, grisé par la noire immensité, il pousse son cri vibrant et sinistre. La pénombre s'estompe peu à peu et quand l'aurore colore le ciel, lorsque le soleil pointe vers l'horizon, une joie confuse, une joie de tout mon corps m'envahit. Je m'éveille, je m'anime. A mesure que le jour grandit, je me sens tout autre, plus jeune, plus fort, plus alerte, plus heureux. Je la regarde m'envahir, cette lumière douce tombée du ciel : elle noie la nature d'une onde insaisissable, elle sublime, amplifie les couleurs et les senteurs, elle éveille le monde et accélère la vie. Heureux habitants de nos contrées, profitez en, beaucoup ne peuvent raconter cela, beaucoup pensent que ces quelques mots ne sont que pur fiction.



Photo du haut, sur les arêtes on découvre le Dévoluy. Photo du bas, une vue sur le Sirac au fond.

Samedi 3 mai les benjamins à 9 battent vallée de Gresse 2 à 0, ils sont ce jour invaincus en championnat. Les benjamins à 7 battent FC2A 5 à 2, l'équipe de Txomin Mesplou termine en trombe en marquant trois fois en fin de match.



Dimanche 4 mai Belle journée estivale pour le dernier match des seniors à Corps. Pollénas avait besoin de point le FCSI se devait de rester invaincus. Un but d'André au bout de 3 minutes de jeu et le but du siècle de Lionel à 15 minutes du coup de sifflet final. Un match agréable à suivre, très bien arbitré par Mr Tedesco.



Samedi 21 mai les 13 ans à 7 attendent désespérément les visiteurs de Grenoble. Ils ne viendront pas. Un match amical est improvisé.



Les seniors qui montent en division supérieur avec 10 points d'avance sur les seconds, ont pris leur quartier d'été avec un entraînement chaque vendredi soir au stade suivi de quelques grillades ...

Comme chaque année les stagiaires du district de l'Isère en 14 ans se préparent pendant 3 jours en juin à Corps afin de préparer le championnat inter ligues



Samedi 14 juin. La dernière journée de championnat a été très fructueuse chez les 13 ans. Une victoire trop facile pour les 13 ans à 11 face à l'USVO, pour conclure Fanny et Mathieu sont passés sous la douche... La cerise sur le gâteau, c'est une victoire 4 à 0 à Jarrie Champ pour les 13 à 7 de Hugo. Ils terminent premier de leur poule et remportent le fanion du district. Très belle saison pour ce groupe plein d'avenir au FCSI.

Toutes les infos du FCSI sur <http://footsudisere.over-blog.com/>

CUISINE

TATIN DE FOIES DE VOLAILLE

Préchauffez le four à 210°C (Th 7) *Ingrédients : 1 pâte feuilletée prête d'environ 250g, 500g de foies de volaille, 3 blancs de poulet, 3 cuillerées à soupe de crème fraîche épaisse, 2 oeufs, 2 cuillerées à soupe de vinaigre de framboise, 60 g de beurre, sel poivre.*

Découpez les blancs de volaille en morceaux, mettez-les dans un mixeur, ajoutez la crème, les oeufs, le sel, le poivre et mixer le tout jusqu'à obtenir une préparation homogène. Réservez. Dans une poêle, faites fondre sur feu vif 20g de beurre et faites revenir les foies pendant environ 3 minutes sans cesser de remuer. Ajoutez le vinaigre de framboise à la dernière minute et remuez. Salez et poivrez. Beurrez le moule avec le reste du beurre. Déposez les foies sur le fond du moule en essayant de le couvrir le mieux possible. Versez le mélange à base de blancs de poulet. Recouvrez avec la pâte, soudez-la à la paroi du moule en la pressant avec vos doigts puis enfournez la tarte. Démoulez dès la sortie du four en la retournant sur un plat de service. Servez cette tatin tiède ou froide en entrée, avec quelques cornichons et quelques oignons blancs vinaigrés.

ROULE AU CHOCOLAT ET A LA MARMELADE DE FRAISES A LA CREME.

20g de beurre (pour le moule), 6 oeufs, blancs et jaunes séparés, 150g de sucre semoule, 50g de cacao en poudre, sucre glace et grosse tablette de chocolat à croquer (pour décorer), ½-marmelade de fraises à la crème

Préchauffez le four à 180°C (th. 5/6). Beurrez légèrement un moule à roulé suisse de 2,5 cm de haut. Tapissez le fond de papier sulfurisé. Fouettez les jaunes d'oeufs dans une jatte, jusqu'à ce qu'ils commencent à épaissir. Ajoutez le sucre et continuez à fouetter- mais pas trop. Incorporez le cacao en poudre. Dans une autre jatte, battez les blancs d'oeufs en neige. Incorporez-en délicatement 1 cuil. à soupe dans la préparation au cacao. Puis incorporez le reste des blancs. Versez la préparation dans le moule et faites cuire au four pendant 20 à 25 min, jusqu'à ce que le centre soit moelleux. Laissez refroidir. Pendant ce temps, saupoudrez un torchon propre de sucre glace. Retournez aussitôt le gâteau sur le torchon et enlevez le papier sulfurisé. Garnissez le gâteau de marmelade de fraises à la crème et roulez-le délicatement en le maintenant à l'aide du torchon, puis déposez-le sur un plat de service. Mettez le roulé obtenu au réfrigérateur pendant au moins 6h avant de le servir. Pour la décoration, réfrigérez la tablette de chocolat et, à l'aide d'un épluche-légumes, découpez des copeaux. Saupoudrez le dessus du gâteau de sucre glace et de copeaux de chocolat. Servez aussitôt.

JARDINAGE

BOUTURER LES HORTENSIAS

Vous pouvez bouturer vos hortensias jusqu'à la fin du mois d'août.

Coupez au-dessus d'une paire de feuilles l'extrémité de rameaux latéraux ayant poussé depuis le printemps (sans fleurs). Ils doivent avoir 4 niveaux de feuilles. A la main, cassez les pétioles de 2 paires de feuilles de la base au ras de la tige.

A l'aide d'un sécateur, coupez les trois quarts de la longueur des grandes feuilles supérieures et épuntez le haut de la bouture. Avec un couteau, retaillez la base de la bouture 5mm sous l'insertion de la dernière paire de feuilles. Remplissez une caissette d'un mélange composé par moitié de sable et de tourbe. Faites un avant-trou avec un bâtonnet et enterrez la bouture quasiment jusqu'aux premières feuilles. Les racines vont se former au niveau de l'insertion des feuilles enlevées.

Bien tasser la base de la bouture. Vaporisez légèrement. Placez la cassette dans un châssis, à mi-ombre, à une température fraîche (environ 15°). Dès les premières feuilles, ouvrez le châssis pour aérer. Humidifiez au minimum. Un mois plus tard, empotez chaque bouture dans un mélange 2/3 terreau 1/3 terre légère. Conservez ensuite vos pousses sous un châssis hors gel tout l'hiver pour les placer au printemps suivant.

CARNET ROSE

INES Fille de Isabelle et Gaël SCHUFFENECKER,
Petite-fille de Marie-Thérèse BARACETTI et Marcel SCHUFFENECKER,
Nièce de Laurence COZ.

CARNET BLANC

Le 12 Juillet 2008, a été célébré à Chazelles sur Lyon (Loire), le mariage de Jacques GARAUD (Fils de Suzette et Robert GARAUD) et de Aurore DUBOIS (Fille de Fabienne et Philippe DUBOIS).

Le 12 Juillet 2008, a été célébré à CORPS, le mariage de Yannick PASDRMADJIAN (Fils de Eustaquia DELLA VEDOVA et de Gaspard PASDRMADJIAN) et de Audrey GOUJON (Fille de Lucie et Jaki GOUJON).

Le 12 Juillet 2008, a été célébré à Calvisson (Gard), le mariage de Sylvie COMBE (Fille de Michel et Brigitte COMBE, petite-fille de Suzette GENOVA) et de Sylvain COUGOULUEGUE (Fils de René et Anne-Marie COUGOULUEGUE).

CARNET de DEUIL

Gérard BERGESE Epoux de Irène née DEFRANCE,
Père et beau-père de Cécile et Pierre-Jean BAZZICONI,
Grand-père de Bastien, beau-frère de Laurence NIL, oncle de Pierre NIL.

Maurice BONNET Epoux de Cécile, père et beau-père de Sylvie et Eric BALME,
Grand-père de Caroline, Florent et Vincent.

Simone BIEGNOLE Mère et belle-mère de Patrick et Viviane BIEGNOLE,
Grand-mère de Nicolas, Julien et Sébastien,
Tante de Christine et Gérard CARDIN.

Philippe SAILLARD Epoux de Clotilde, père de Ingrid, grand-père de Cédric et Géraldine,
Arrière grand-père de Paul.

Marie-Rose DALMER Mère et belle-mère de Guy DALMER et de Sylvette et Gérard ORLER,
Grand-mère de Florent et Stéphane.

Suzanne CHAIX Epouse de Louis, mère et belle-mère de Françoise et Gérard MEUNIER,
Et de Denis et Marie-Claire CHAIX,
Grand-mère de Gaëtan, Philippe et David,
Arrière grand-mère de Emilie, Adrien, Mathis et Louison.

Marie-Ange ROUX Epouse de Daniel, mère de Chrystel.

Joël GALVAIN Epoux de Denise.

Marie-Louise ROUARD Mère de Jocelyne VILLECROZE

POUR UNE PARUTION DANS CETTE RUBRIQUE, MERCI DE NOUS TRANSMETTRE LES INFORMATIONS A LA MAISON DU TOURISME OU A LA MEDIATHEQUE.

HORAIRE DES MESSSES

Dimanche 3 AOUT : 9H00
Dimanche 10 AOUT : 9H00
Vendredi 15 AOUT : 11H00
Dimanche 17 AOUT : 9H00
Dimanche 24 AOUT : 9H00

PAROISSE SAINT PIERRE-JULIEN EYMARD

BEAUFIN ET QUET EN BEAUMONT
CORPS
LA SALLE EN BEAUMONT
ST PIERRE DE MEAROTZ ET 11H PELLAFOL
COTES DE CORPS



